

# **RAPPORTS ET COMPTES 2025**

# TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE SITUATION .....	4
1 INTRODUCTION .....	4
2 CONDITIONS-CADRES .....	4
3 PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET MESURES IMPORTANTES.....	6
4 MARCHÉ DES AFFAIRES EN 2025 .....	8
5 ÉVALUATION DES RISQUES .....	12
6 COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS.....	13
7 INNOVATION ET PROJETS .....	15
8 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS .....	15
9 PERSPECTIVES .....	15
EXIGENCES DE PUBLICATION.....	17
PUBLICATION ANNUELLE POUR LES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS AU RÉGIME DES PETITES BANQUES.....	17
COMPTES ANNUELS .....	18
I BILAN ACTIFS .....	18
I BILAN PASSIFS .....	19
II COMPTE DE RÉSULTAT .....	20
STRUCTURE DU COMPTE DE RÉSULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025.....	20
III RÉPARTITION DU BÉNÉFICE .....	21
IV PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES .....	22
V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA.....	23
VI PRINCIPES DE COMPTABILISATION AU BILAN ET D'ÉVALUATION.....	28
VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN .....	31
7.1 PRÉSENTATION DES COUVERTURES DES CRÉANCES ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN AINSI QUE DES CRÉANCES COMPROMISES.....	31
7.2 PRÉSENTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ACTIFS ET PASSIFS).....	32
7.3 RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES .....	33
7.4 PRÉSENTATION DES PARTICIPATIONS.....	33
DÉTAILS DES PARTICIPATIONS.....	35
7.5 PRÉSENTATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	36
7.6 RÉPARTITION DES AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS .....	36
7.7 INDICATION DES ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DE PROPRES ENGAGEMENTS AINSI QUE DES ACTIFS QUI FONT L'OBJET D'UNE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ .....	36

7.8 INDICATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE AINSI QUE DU NOMBRE ET DU TYPE DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DE LA BANQUE DÉTENUS PAR CES INSTITUTIONS .....	37
7.9 INDICATIONS RELATIVES À LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.....	37
7.10 PRÉSENTATION DES CORRECTIONS DE VALEUR, DES PROVISIONS ET DES RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX AINSI QUE DE LEURS VARIATIONS DURANT L'EXERCICE DE RÉFÉRENCE .....	38
7.11 PRÉSENTATION DU CAPITAL SOCIAL .....	38
7.10 CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS POUR RISQUES (SUITE).....	39
7.11 PRÉSENTATION DU CAPITAL SOCIAL (SUITE) .....	39
PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT.....	40
7.12 INDICATION DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTIES LIÉES .....	40
7.13 INDICATIONS RELATIVES AUX PROPRES PARTS DU CAPITAL ET À LA COMPOSITION DU CAPITAL PROPRE .....	41
7.14 PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....	42
VIII INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS HORS BILAN .....	44
8.1 RÉPARTITION DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS.....	44
8.2 RÉPARTITION DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES .....	44
IX INFORMATIONENS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT .....	45
9.1 INDICATION D'UN PRODUIT DE REFINANCEMENT SIGNIFICATIF DANS LA RUBRIQUE PRODUITS DES INTÉRÊTS ET DES ESCOMPTES AINSI QUE DES INTÉRÊTS NÉGATIFS SIGNIFICATIFS.....	45
9.2 RÉPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL .....	45
9.3 RÉPARTITION DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION .....	45
9.4 COMMENTAIRES DES PERTES SIGNIFICATIVES, DES PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES AINSI QUE DES DISSOLUTIONS SIGNIFICATIVES DE RÉSERVES LATENTES, DE RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX ET DE CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS.....	46
9.5 PRÉSENTATION DES IMPÔTS COURANTS ET LATENTS, AVEC INDICATION DU TAUX D'IMPOSITION ....	46
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION .....	47
RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE D'ÉTHIQUE .....	49
ORGANIGRAMME.....	50
MEMBRES DES ORGANES .....	51
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) .....	51
ORGANE DE CONTRÔLE D'ÉTHIQUE .....	53
MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	54

Arrondis : Les montants indiqués dans les tableaux sont arrondis. Les totaux et ratios peuvent donc différer de la somme de chaque valeur. La version en langue allemande fait foi.

# RAPPORT DE SITUATION

## 1 INTRODUCTION

La présente publication « Rapports et comptes » inclut le rapport de situation économique de la Banque Alternative Suisse SA (BAS) et ses comptes annuels détaillés. Elle comprend en outre le rapport de l'organe statutaire de révision, une vue d'ensemble des membres des différents organes ainsi que le rapport du contrôle d'éthique. Ce compte rendu doit permettre à toutes les parties prenantes de se faire, dans une seule publication, une image globale de la marche des affaires, de la situation économique et de l'évaluation des risques de la BAS.

La BAS a été fondée en 1990 afin de promouvoir des alternatives économiques, sociopolitiques, écologiques et culturelles par l'intermédiation et la gestion de fonds et de capitaux. En tant que société anonyme, la banque est régie par le Code des obligations suisse (CO) et par ses statuts. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a délivré à la BAS une licence bancaire et de maison de titres. De taille modeste, avec davantage de liquidités que la moyenne et bien capitalisée, la BAS participe au régime des petites banques. Elle bénéficie ainsi d'exigences simplifiées pour le calcul et la publication de ses fonds propres et liquidités nécessaires, ainsi que d'allègements qualitatifs dans le cadre des circulaires de la FINMA.

## 2 CONDITIONS-CADRES

### Évolution de l'économie mondiale : l'incertitude règne

La direction prise par le président étasunien Donald Trump a fortement pesé sur l'économie mondiale en 2025. Peu après son entrée en fonction le 20 janvier, la volatilité du marché boursier des États-Unis s'est accrue pour cause d'incertitudes liées à l'annonce d'une politique commerciale agressive, avec des droits de douane élevés sur les importations. Les marchés se sont toutefois rétablis en milieu d'année, grâce entre autres aux bons résultats des entreprises et à l'espoir que ces nouveaux droits de douane n'allaient avoir qu'un impact économique limité. Différents troubles géopolitiques ont influé sur la situation économique mondiale en 2025, tout comme l'année précédente. Il s'agit notamment de la guerre qui s'est poursuivie en Ukraine, du conflit violent au Proche-Orient et de la rivalité commerciale entre les États-Unis, la Chine et l'UE. Dans l'ensemble, la conjoncture s'est légèrement affaiblie au cours de l'exercice sous revue. La croissance du PIB en 2025 est estimée à 2,0 pour cent pour les États-Unis, 4,9 pour cent pour la Chine et 1,6 pour cent pour l'UE. En ce qui concerne la Suisse, le Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles s'attend à une croissance de 1,1 pour cent, soit un pour cent de moins qu'en 2024.

Bien que l'inflation ait quelque peu dépassé l'objectif de 2 pour cent fixé par la Réserve fédérale étasunienne (Fed), elle a cessé sa progression aux États-Unis, contrairement aux prévisions et malgré les restrictions à l'importation. La Fed a donc pu abaisser ses taux d'intérêt à trois reprises en 2025, ce qui a bénéficié à l'économie et au marché du travail. Alors que l'inflation dans la zone euro se situe encore légèrement au-dessus de la limite supérieure de la fourchette cible de 2 pour cent, la Suisse a connu une évolution déflationniste. L'inflation est même passée temporairement en dessous de 0 pour cent.

### Évolution du marché : les opérations d'intérêts sous pression

La baisse du taux directeur de la BNS à 0 pour cent a mis sous pression les opérations d'intérêts de nombreuses banques suisses, en particulier les établissements régionaux et cantonaux. Les perspectives de bénéfices dans le secteur bancaire ont dès lors été revues à la baisse. Une enquête réalisée par le cabinet d'audit EY a montré que près de la moitié des banques interrogées s'attendaient, pour 2025, à un résultat opérationnel inférieur à celui des exercices précédents.

La plupart des banques ont vu augmenter leurs coûts d'exploitation, ne serait-ce qu'en raison d'investissements dans le développement et l'exploitation de systèmes informatiques, mais aussi pour ren-

forcer les mesures de cybersécurité et de protection des données. Le respect d'exigences réglementaires toujours plus nombreuses a également coûté cher à beaucoup d'entre elles.

*Financements : hausse des taux hypothécaires, stabilité de la demande pour les crédits immobiliers et aux entreprises*

Les taux hypothécaires ont légèrement grimpé au cours du second semestre de l'exercice sous revue. La demande de crédits immobiliers est restée forte. Des aspects liés à la durabilité sont devenus de plus en plus la norme dans ce domaine d'activité, l'efficacité énergétique des biens immobiliers constituant désormais un important critère d'évaluation.

La demande de crédits aux entreprises a également continué de progresser en 2025. Les banques ont toutefois pu se montrer un peu plus sélectives dans l'octroi de crédits, étant donné les nouvelles exigences réglementaires ainsi que l'accent mis par la FINMA sur la solidité financière et la gestion des risques. Les crédits durables aux entreprises sont restés une niche, même si l'offre a augmenté.

*Placements : une bonne année pour les actions et les obligations*

Malgré les remous provoqués par la politique douanière de l'administration Trump, l'année 2025 a été positive pour les actions et les obligations. De nombreux indices ont poursuivi leur ascension pendant l'exercice sous revue. Le MSCI All Country World (indice boursier mondial incluant les pays émergents) a grimpé de 20,6 pour

cent, contre 14,4 pour le Swiss Market Index (SMI). Une évolution due, entre autres, à une inflation demeurée faible, à la robustesse des bénéfices des entreprises et à la baisse partielle des taux d'intérêt obligataires.

*Environnement réglementaire : contrôle périodique de la relation d'affaires, loi sur la transparence, circulaire de la FINMA sur les risques financiers liés à la nature, rachats ultérieurs dans le pilier 3a*

Le contrôle périodique de la relation d'affaires (données KYC) constitue une obligation légale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 afin de lutter contre le blanchiment d'argent. Les banques vérifient l'identité de leur clientèle, les ayants droit économiques et la résidence fiscale en fonction des risques. Cela implique de prendre contact progressivement avec toutes les clientes et tous les clients en vue de vérifier leurs données. Une nouvelle identification peut s'avérer nécessaire selon les cas. Pour les personnes morales, ces informations doivent en outre être justifiées au moyen du registre des actionnaires, d'un extrait du registre du commerce ou d'un document similaire.

En outre, une loi fédérale sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques devrait entrer en vigueur au cours du second semestre 2026. Celle-ci prévoit notamment que toutes les sociétés anonymes non cotées en bourse, les sociétés à responsabilité limitée et les coopératives doivent déclarer leurs ayants droit économiques à un registre de transpa-

rence. Ce registre n'est pas accessible au public et sert à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le 12 décembre 2024, la FINMA a publié une nouvelle circulaire intitulée « Risques financiers liés à la nature ». Elle précise les attentes vis-à-vis des banques et des assurances en matière de gestion des risques financiers liés au climat et autres facteurs naturels. La circulaire entre progressivement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les banques bénéficient d'une période transitoire jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2028 pour l'appliquer dans son intégralité. Dans la mesure où la BAS relève du régime des petites banques, elle tiendra compte de la circulaire en conséquence. Elle a établi, à cet effet, un plan de mise en œuvre progressif jusqu'à fin 2027.

Le 6 novembre 2024, le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur les déductions fiscales admises pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance (OPP 3). Ce changement permet d'effectuer désormais des rachats ultérieurs dans la prévoyance individuelle liée (pilier 3a). Les lacunes de cotisation pour l'année 2025 pourront être comblées rétroactivement pour la première fois à partir de l'année fiscale 2026, à condition d'avoir obtenu un revenu soumis à l'AVS au cours de l'année en question et de remplir les conditions légales. Au cours de l'exercice sous revue, la BAS a assuré la gestion des données à cet effet. Elle a préparé ses systèmes en vue de l'introduction du rachat dès 2026.

## 3 PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET MESURES IMPORTANTES

### Satisfaction élevée de la clientèle

Fin 2024, la BAS a mandaté l'institut zurichois gfs pour effectuer un sondage représentatif auprès de sa clientèle. Les résultats analysés en 2025 montrent un niveau de satisfaction très élevé des clientes et clients de la BAS vis-à-vis de cette dernière. Elle propose des prestations en adéquation avec les besoins et avec la qualité attendue. Le contact avec la clientèle a également reçu une très bonne note. La plupart des clientes et clients ont rejoint la BAS sur recommandation et l'ont choisie parce qu'elle défend des valeurs chères à leur cœur.

### Cyberassurance pour toutes et tous les titulaires d'une carte de débit BAS

Depuis juin 2025, la BAS propose une cyberassurance à toutes ses clientes et tous ses clients titulaires d'une carte de débit BAS. Elle met à l'abri des dommages financiers consécutifs à une utilisation frauduleuse de la carte ou lors d'achats en ligne. La somme assurée va jusqu'à 3'000 francs pour deux sinistres par an au maximum. L'assurance est automatiquement incluse avec les cartes de débit, sans surcoût pour la clientèle.

### Campagne d'acquisition de nouveaux fonds afin de renforcer l'activité de crédit

La BAS a enregistré une hausse exceptionnelle de ses crédits en 2024, car la demande pour des crédits a commencé à croître plus fortement que les avoirs de la clientèle. Afin que ces derniers garantissent en tout temps la solidité du refinancement de ses crédits, la banque n'a accordé de nouveaux financements qu'avec retenue au début de l'année 2025. Elle a adopté en parallèle des mesures ciblées en vue d'augmenter les avoirs de la clientèle. Elle a ainsi lancé, au mois d'avril, une obligation de caisse Nouveaux fonds à taux d'intérêt préférentiels. Cette offre a contribué à renforcer le refinancement des crédits au moyen des avoirs de la clientèle et des fonds propres. C'est aussi le cas de la promotion du

pilier 3a, du compte d'épargne et de l'action BAS auprès des clientes et clients de la banque ainsi que dans les magazines d'organisations partenaires (par ex. Casanostra de Casafair et Bioterra). Par la suite, la BAS a pu réassouplir sa politique d'octroi de crédits.

### Assemblée générale anniversaire : rétrospective sur les 35 ans de la BAS

La BAS a fêté son 35<sup>e</sup> anniversaire dans le cadre de son assemblée générale, le 23 mai 2025. Elle avait dû annuler la célébration prévue en 2020 pour ses 30 ans, à cause de la pandémie de coronavirus. Après la partie officielle, deux tables rondes et une exposition proposaient au public de redécouvrir l'histoire de la banque. Un marché avec des stands tenus par des client-e-s de crédit, un World Café et un atelier consacré à l'avenir ont constitué autant de sources d'inspiration et de discussions passionnantes sur les prochains chapitres de la BAS. Environ 600 personnes - actionnaires et partenaires de longue date - se sont retrouvées à la Volkshaus de Zurich.

### Hôtesse de la conférence annuelle de la FEBEA

La BAS a organisé à Thoun, du 30 septembre au 3 octobre 2025, la conférence annuelle de la FEBEA - European Federation of Ethical and Alternative Banks and Financiers. Outre l'assemblée générale de la fédération et différents ateliers, le programme proposait aussi une conférence publique sur le thème « The Next Chapter of Ethical Finance ». Les participant-e-s à l'événement étaient invité-e-s à réfléchir à l'avenir des différentes institutions financières éthiques. Sur quels défis sociaux doivent-elles se concentrer ? Avec quels outils ? Après les exposés de Roger Spindler (du groupe de réflexion *Zukunftsinstitut*) et de Marek Hudon (de *Finance Watch*) ainsi qu'une table ronde, un World Café a permis d'élaborer des réponses concrètes à ces questions. L'une des conclusions principales a porté sur la nécessité de renforcer la collaboration entre les membres de la FEBEA.

## Développement de la gestion des risques, changements organisationnels et personnels

Le développement de la gestion des risques ainsi que celui des structures et compétences de l'organisation en général se sont poursuivis en 2025. L'essor de la BAS ces dernières années et l'accroissement des exigences réglementaires ont rendu nécessaire ce processus, amorcé en 2024 déjà. L'année passée a vu le renforcement des fonctions de contrôle indépendantes et du système de contrôle interne (SCI). En outre, la banque a procédé à des investissements dans des processus et outils permettant de maîtriser les risques en tout temps, y compris avec des volumes plus importants. Ces adaptations se reflètent dans certains changements structurels apportés à l'organigramme de la BAS (voir point 6 en page 13 et 14).

La direction générale a connu plusieurs changements ces derniers mois. Julia Trzicky, avocate et experte bancaire expérimentée, a été engagée pour succéder à Etienne Bonvin à la tête du secteur « Juridique, risques et finances ». Daniel Hofer, qui dispose d'une longue expérience dans le domaine des services centraux, a pour sa part repris la direction du secteur « Services ». Du côté de la clientèle, le secteur « Placements » est de nouveau organisé de manière indépendante au niveau de la direction avec Michaela Suter. Elle apporte sa vaste expertise et sa grande expérience de la gestion d'actifs. Après le départ de Tanja Reuter début 2026, Bertrand Donninger, son ancien remplaçant, a repris le secteur « Financements ». Ce spécialiste reconnu en financement travaille à la BAS depuis plus de huit ans. Nicole Bardet a quitté son rôle à la direction générale au début de cette année ; elle y était responsable des secteurs BAS+ et BAS 3.0.

### Nouveau modèle de rémunération

À la fin de l'exercice sous revue, la BAS a introduit un nouveau modèle de rémunération, applicable rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le modèle a été conçu par un groupe de travail composé de collaboratrices et collaborateurs issus des principaux secteurs et des deux régions linguistiques, en collaboration avec l'Institut pour la recherche de méthodes de travail et de conseil en organisation (iafob), la direction générale et le conseil d'administration.

Le nouveau modèle repose sur un calcul simplifié et davantage transparent des salaires et offre désormais aux collaboratrices et collaborateurs une procédure réglementée leur permettant de faire vérifier leur salaire. Il renforce en outre l'attractivité de la BAS sur le marché du travail : afin de pouvoir attirer et retenir à tout moment les spécialistes nécessaires, doté-e-s des qualifications et des compétences requises, le niveau général des salaires a été relevé et aligné sur les salaires du marché. Le principe selon lequel la BAS verse à travail égal, un salaire n'a pas changé. De même, le versement de primes reste exclu et l'écart salarial maximal de 1:5 inchangé - en 2025, il s'élevait à 1:3,4 (contre 1:3,65 l'année précédente).

### Autorisation pour un deuxième fonds maison de la BAS

Fin juin 2025, la BAS a lancé son deuxième fonds maison, le ABS Living Values II - Pioneer Fund. Il s'agit du premier fonds de droit suisse à proposer aux investisseuses et investisseurs privé-e-s des fonds de placement du marché privé. Il applique la politique de durabilité de la BAS et investit en priorité dans des fonds de placement durables. Le fonds est cours de préparation en vue de sa commercialisation active.

### Première année du projet « Nouveau départ » avec Caritas Suisse

Dix prêts sans intérêt entre 4'500 et 30'000 francs ont été accordés, en 2025, à des personnes ou familles surendettées dans le cadre du projet « Nouveau départ » que la BAS a lancé fin 2024 en collaboration avec Caritas Suisse. Il permet à des personnes surendettées d'accéder à des prêts sans intérêt, ce qui les aide à défendre leurs droits vis-à-vis de leurs créancières et créanciers. « Nouveau départ » doit contribuer à faire sortir ces personnes de la spirale de l'endettement. Pour l'octroi des prêts, la BAS a créé, en collaboration avec Caritas, une société simple. Celle-ci accepte exclusivement les demandes émanant de professionnels des centres de conseil en matière d'endettement.

### Nouvelle stratégie pour le Fonds d'innovation

La BAS a créé en 1996 le Fonds d'innovation en tant qu'association indépendante destinée à soutenir de

jeunes entreprises durables. La banque met à disposition de l'association les ressources et l'infrastructure nécessaires ; elle lui verse également chaque année une part substantielle de son bénéfice sous forme de don. Le Fonds d'innovation a fait l'objet d'une réorientation stratégique au cours de l'exercice écoulé. Il octroie, depuis lors, de nouveaux prêts et des fonds propres avant tout à de jeunes entreprises innovantes engagées dans une démarche entrepreneuriale responsable. L'accent est mis sur des projets conformes au modèle novateur de la propriété responsable. Dans le cadre de cette réorientation, le conseil d'administration a confié la responsabilité de la conduite de l'association à une équipe opérationnelle de la BAS. En outre, l'assainissement du portefeuille entamé en 2024 s'est poursuivi.

## 4 MARCHE DES AFFAIRES EN 2025

### Commentaire sur les comptes annuels

Le bilan de la BAS totalisait 2,855 milliards de francs fin 2025, soit le niveau le plus élevé depuis la création de la banque. Il s'est accru de 9,3 pour cent pendant l'exercice sous revue, révélant une hausse plus marquée qu'en 2024.

#### *Augmentation des avoirs de la clientèle et des actifs sous gestion*

Les avoirs de la clientèle atteignaient 2,287 milliards de francs fin 2024 et 2,535 milliards au 31 décembre 2025. Cela correspond à une augmentation de 10,9 pour cent pendant l'exercice sous revue. Les avoirs de la clientèle ont ainsi progressé bien plus fortement que l'année précédente (+5,7 pour cent en 2024). La banque a enregistré en 2025 un afflux net de nouveaux capitaux de 228,4 millions de francs (134,2 millions en 2024). Les actifs sous gestion se sont accrus de 247 millions de francs pour s'établir à 3,350 milliards, soit une augmentation de 8,0 pour cent (+11,4 pour cent en 2024).

#### *Croissance des prêts à la clientèle*

Les prêts à la clientèle sont passés de 2,069 à 2,151 milliards de francs au cours de l'exercice sous revue, en hausse de 82,7 millions ou 4,0 pour cent par rapport à 2024. Les limites de crédit octroyées ont augmenté de 6,7 pour cent, soit 158,6 millions de francs, pour atteindre 2,4 milliards en 2025. Malgré une demande de crédits toujours forte, la progression des prêts à la clientèle a nettement faibli en comparaison avec 2024, où elle totalisait 242,1 millions de francs. Cela s'explique par le fait que la BAS a choisi de ralentir l'octroi de nouveaux crédits au début de 2025, afin de garantir en tout temps un refinancement solide au moyen des avoirs de la clientèle. La demande de crédits est toutefois restée élevée et il a été possible de la satisfaire après le succès d'une campagne destinée à accroître les avoirs de la clientèle.

#### *Les opérations d'intérêts restent la principale source de revenus*

Les opérations d'intérêts ont représenté 65,2 pour cent du total des revenus de la BAS au 31 décembre 2025, ce qui en a fait le pilier central de ses recettes. Le produit brut des intérêts s'est élevé à 28,6 millions

de francs en 2025, significativement en baisse de 1,9 million. Les produits des intérêts et des escomptes ont diminué de 2,5 millions de francs, pour s'établir à 32,6 millions. Le produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières a également diminué en 2025, totalisant 1,2 million de francs à la fin de l'exercice, soit 1,6 million de moins qu'en 2024. La charge d'intérêts a atteint 5,2 millions de francs, en reflux de 2,2 millions. Au total, les opérations sur différences d'intérêts (actif et passif) ont généré un résultat net des opérations d'intérêts de 24,0 millions de francs, en baisse de 2,2 pour cent par rapport à 2024. La variation des corrections de valeur pour risque de défaillance ainsi que des pertes sur les opérations d'intérêts s'est élevée à 4,6 millions de francs.

#### *Baisse des revenus issus des liquidités*

Fin 2025, la BAS détenait 487,0 millions de francs sur son compte de virement auprès de la BNS (157,5 millions de plus qu'en 2024). La banque a déposé en outre 34,2 millions de francs sur des comptes auprès d'autres banques. Ces dernières et la BNS ont versé à la BAS des intérêts créditeurs pour 782'718 francs, très en-deçà du montant perçu en 2024 (4,3 millions).

#### *Augmentation des revenus des opérations de commissions, des prestations de services et des opérations de négoce*

Les opérations de commissions et des prestations de services ont rapporté 11,6 millions de francs à la BAS en 2025 (+5,2 pour cent par rapport à 2024). Le produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements a augmenté de 352'519 francs pour s'établir à 7,5 millions. La BAS a réalisé un bénéfice de 1,0 million de francs avec les opérations de négoce, en baisse de 750'276 francs comparé à 2024.

#### *Progression continue des charges d'exploitation*

Les charges d'exploitation sont passées de 29,4 millions de francs en 2024 à 36,0 millions en 2025. Cette hausse de 22,4 pour cent a de nouveau dépassé celle de l'exercice précédent (+12,5 pour cent par rapport à 2024). Cela s'explique une nouvelle fois principalement par l'augmentation des charges de personnel (+3,7 millions de francs) et des autres charges d'exploitation (+2,9 millions).

Les charges de personnel ont gonflé en raison de la mise en place du nouveau modèle de rémunération (voir page 7), lequel a entraîné une hausse de la masse salariale et des cotisations sociales. D'autre part, l'équipe BAS a continué de s'agrandir pendant l'exercice sous revue. Enfin, l'augmentation des provisions pour les vacances et la rémunération des heures supplémentaires a aussi contribué à la progression des charges. Les coûts liés à l'informatique expliquent en grande partie la hausse des charges matérielles : l'exploitation informatique a renchéri pour cause d'augmentation des effectifs et la BAS a beaucoup investi dans son infrastructure numérique, notamment dans le domaine de la cybersécurité. La croissance régulière des frais de conseil a également concouru à alourdir les charges matérielles, par exemple du fait des absences et des remplacements temporaires qu'elles ont nécessités, sans oublier les projets réglementaires. Comme la BAS a célébré son 35<sup>e</sup> anniversaire au cours de l'exercice sous revue avec une grande fête et qu'elle a organisé la conférence annuelle de la FEBEA (voir page 6), il en a résulté des dépenses pour événements supérieures aux années normales.

La comparaison des charges et des produits montre une nette détérioration du rapport coûts/revenus (*cost-income ratio*) par rapport à l'exercice précédent, qui s'établit à 87 pour cent (68 pour cent en 2024).

#### *Diminution du bénéfice, dissolution d'autres provisions*

Les corrections de valeur sur les participations ainsi que les amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs incorporelles ont atteint 4,1 millions de francs en 2025, soit une hausse de 1,32 million (2,7 millions en 2024). La correction de valeur de la participation dans Triodos Bank N.V. à hauteur de 1,4 million de francs a pesé dans la balance. La variation des provisions et autres corrections de valeur ainsi que les pertes se sont élevées à 3,4 millions de francs pour l'exercice sous revue (2,4 millions en 2024).

La BAS a enregistré un résultat d'exploitation négatif de 6,7 millions de francs fin 2025 en raison de l'envol des charges d'exploitation ainsi que des corrections de valeur et amortissements nécessaires. L'année 2024 s'était clôturée sur un résultat positif de 2,5 millions de francs. Afin de stabiliser le résultat annuel et

de renforcer de manière ciblée les fonds propres de base durs (Tier 1), la banque a dissous d'autres provisions à hauteur de 12,2 millions de francs en 2025, dont 3,5 millions ont été affectés aux réserves pour risques bancaires généraux. Cette dissolution d'autres provisions à hauteur de 12,2 millions de francs apparaît comme résultat extraordinaire dans les comptes annuels (voir page 12). Après déduction des impôts à hauteur de 935'513 francs, le résultat annuel s'établit à 1,0 million de francs (1,7 million en 2024), en baisse de 39,6 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

#### *Proposition d'affectation du bénéfice et de versement d'un dividende*

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale (AG) du 30 mai 2026 d'affecter 100'000 francs du bénéfice au bilan à la réserve légale générale et d'octroyer 100'000 francs à l'association Fonds d'innovation. Le conseil d'administration soumet en outre à l'AG le versement d'un dividende de 0,5 pour cent de la valeur nominale par action, issu du bénéfice inscrit au bilan. Cela vise à récompenser l'engagement des actionnaires malgré un exercice exigeant d'un point de vue économique.

#### *Révision résultant du code des obligations*

Le conseil d'administration a approuvé les présents comptes annuels le 25 mars 2026. Le rapport de révision (voir page 47 et 48) a été livré en texte normal.

### **Commentaire sur l'évolution de la clientèle**

Au 31 décembre 2025, la BAS comptait 45'904 clientes et clients, en augmentation nette de 1'214 relations d'affaires. La courbe ascendante est ainsi plus marquée. La banque avait enregistré 442 nouvelles relations d'affaires en 2024.

#### *Les avoirs de la clientèle augmentent fortement*

Les avoirs de la clientèle ont continué d'augmenter en 2025 et cette évolution s'est répercutée sur de nombreuses offres de la BAS. L'inventaire total des comptes 7sur7 se situe à 28,8 millions de francs ou 12,1 pour cent au-dessus du chiffre de 2024. Les avoirs sur les comptes 7sur7 Plus - réservés aux actionnaires détenant au moins dix actions de la BAS - se sont accrus de 12,4 pour cent pour atteindre 127,3 millions de francs (113,3 millions en 2024). Le volume des comptes d'épargne a augmenté de

67,6 millions de francs, soit 12,6 pour cent. Les obligations de caisse ont enregistré une hausse de 20,3 millions de francs. Le volume des comptes courants a progressé de 31,2 millions de francs, soit 14,9 pour cent, et celui des comptes de dépôt pour associations de 1,3 million de francs, ou 3,3 pour cent. Les avoirs sur les comptes de prévoyance BAS 2 et BAS 3 affichent une hausse de 19,3 millions de francs (+4,0 pour cent).

#### *Croissance modérée des actifs dans les activités de placements*

À la fin de l'exercice sous revue, l'équipe de conseil en placement administrait 3'399 personnes ou institutions (3'292 en 2024). La fortune totale (titres et liquidités) des mandats a atteint 1,424 milliard de francs (1,391 milliard en 2024), ce qui représente 32,2 millions de francs ou 2,3 pour cent de plus que l'année précédente. Un total de 919,3 millions de francs (actions BAS non comprises) était investi hors bilan fin 2025 (904,4 millions en 2024), en augmentation de 13,9 millions ou 1,5 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

#### *Demande stable pour les mandats de gestion de fortune*

L'équipe de conseil en placement gère 1'974 mandats de gestion de fortune fin 2025, soit 44 de plus qu'à fin 2024 (+1,5 pour cent). En tout, 63 pour cent de la clientèle ont choisi un mandat avec la stratégie « Select » (anciennement « Impact ») ou « Select Fonds » (auparavant « Impact Fonds »), focalisés sur des titres ou des fonds liés à l'économie réelle (60,1 pour cent en 2024).

#### *Croissance modérée des activités de crédit*

À la fin de l'année 2025, la croissance des crédits (utilisés, y compris les limites accordées) s'est établie à 129,5 millions de francs (314,9 millions en 2024). Ce chiffre n'inclut pas les crédits Covid d'un montant de 1,7 million de francs. L'augmentation enregistrée en 2025 tient avant tout à des opérations de financement plus importantes dans le secteur des coopératives d'habitation d'utilité publique. Pour ce qui est des crédits aux entreprises, la priorité a été accordée au financement de projets dans les domaines des énergies renouvelables (réseaux de chaleur à distance, photovoltaïque), de la santé et des soins, de l'agriculture durable et d'une mobilité respectueuse

de l'environnement. La part des grands maîtres d'ouvrage pour des logements d'utilité publique a atteint 52,6 pour cent du portefeuille total de crédits – une proportion acceptable, compte tenu du niveau de risque restreint dans ce segment de clientèle. Le portefeuille de crédits de la BAS reste régionalement et intrinsèquement bien diversifié.

#### *Légère augmentation de la part des crédits dans les secteurs d'encouragement*

La BAS a défini neuf secteurs d'activité dont elle souhaite encourager le développement par le biais de ses activités commerciales. Ces secteurs incluent des entreprises et projets qui, du point de vue de la banque, favorisent la société, l'environnement et la qualité de vie durable des générations actuelles et futures. La banque aimerait qu'au moins 80 pour cent de ses crédits soient affectés à l'un de ces secteurs. Cette part s'élevait à 89,6 pour cent à la fin de l'exercice sous revue (88,5 pour cent en 2024). La BAS dépasse ainsi son objectif. Le volume des crédits à conditions d'encouragement a poursuivi son augmentation jusqu'à atteindre 74,9 millions de francs fin 2025 (+10,2 pour cent). Les taux des crédits d'encouragement sont variables et, par conséquent, dans le contexte actuel, supérieurs à ceux des crédits à taux fixe.

### **Fonds propres, actions BAS, liquidités et ratio de liquidité**

#### *Légère baisse de la base de fonds propres*

Afin de stabiliser le résultat annuel tout en renforçant spécifiquement la structure de son capital, la BAS a dissous d'autres provisions à hauteur de 12,2 millions de francs au cours de l'exercice sous revue. La banque a délibérément reclassé une partie de ce montant après dissolution : 3,5 millions de francs sont allés aux réserves pour risques bancaires généraux, c'est-à-dire à la composante dure (capital Tier 1). Le capital-actions ainsi que les réserves légales issues du capital et du bénéfice ont été augmentés de 1,9 million de francs en tout.

Ces mesures ont abouti à une légère diminution des fonds propres pouvant être pris en compte, passés de 299,9 à 295 millions de francs. En revanche, elles ont renforcé de manière ciblée les fonds propres de base durs (Tier 1) de la BAS. Le ratio de levier a ainsi été amélioré durablement et la qualité des fonds

propres renforcée, ce qui constitue un objectif réglementaire et stratégique majeur. Le ratio de levier simplifié (ratio de fonds propres non pondéré) de la BAS a atteint 8,77 pour cent fin 2025 (9,16 pour cent en 2024).

Pour les détails, se référer aux chiffres clés concernant les prescriptions en matière de fonds propres, en page 17.

#### *Large actionnariat*

Le nombre d'actionnaires de la BAS est passé à 9'525 en 2025, soit 90 de plus qu'en 2024. Aucun-e actionnaire ne détient plus de trois pour cent des droits de vote. La composition détaillée de l'actionnariat se trouve en page 40 de la présente publication.

#### *Baisse des transactions sur les actions de la BAS*

La BAS a transféré un peu moins d'actions à de nouvelles et nouveaux propriétaires en 2025 qu'en 2024. Le négoce d'actions a donc diminué de 4,7 millions de francs par rapport à 2024, pour s'établir à 8,4 millions.

#### *Augmentation des liquidités*

Fin 2025, les liquidités de la BAS s'élevaient à 487,3 millions de francs, 157,5 millions de plus qu'à fin 2024. Cette augmentation significative est due à la campagne de collecte de nouveaux fonds menée par la BAS afin de répondre à la demande croissante de crédits.

L'indicateur réglementaire, le ratio de couverture de liquidités (Liquidity Coverage Ratio, ou LCR), a été nettement dépassé durant l'exercice sous revue. Il atteignait 219,97 pour cent au 31 décembre 2025. Pour les détails, se référer aux chiffres clés relatifs au LCR en page 17 de la présente publication.

## 5 ÉVALUATION DES RISQUES

La sécurité constitue le socle de la confiance de toutes les parties prenantes impliquées dans la BAS. Celle-ci veille donc à maintenir un équilibre entre risque et rendement, en gérant activement les risques. Le conseil d'administration procède, une fois par an au minimum, à l'évaluation des risques et vérifie l'adéquation des mesures prises. Différents règlements stipulent les exigences en matière d'identification, de limitation et de surveillance des risques en continu. Des rapports réguliers permettent au conseil d'administration de se faire une idée précise des risques encourus par la banque. Les explications en page 24 de la présente publication donnent davantage d'informations concernant la gestion des risques.

En 2025, les risques principaux pour la BAS résidaient surtout dans les domaines suivants :

### *Contexte et risques en matière de taux d'intérêt*

La BNS a ajusté l'an dernier son taux directeur en deux étapes et l'a abaissé de 0,5 point de pourcentage au total, le ramenant à 0 pour cent. La BAS a réagi à cette évolution en diminuant les taux d'intérêt sur tous les comptes rémunérés. Elle a procédé à plusieurs baisses, d'une à trois selon le type de compte : trois sur le compte d'épargne et celui de placement, une sur les obligations de caisse.

Les risques en matière de taux d'intérêt ont légèrement faibli lors de l'exercice sous revue, en particulier grâce à l'augmentation des liquidités. Les risques ont été gérés de manière active, mais aucune opération supplémentaire de couverture des taux d'intérêt ne s'est avérée nécessaire.

### *Évolution des marchés des capitaux*

Malgré les turbulences dues à la politique douanière de l'administration Trump et aux différents troubles géopolitiques, l'année 2025 s'est conclue positivement pour les actions et obligations. Un faible niveau d'inflation, les bénéfices solides des entreprises et la baisse partielle des taux d'intérêt des obligations ont, entre autres, contribué à cette évolution. Les placements durables sont restés un domaine en plein essor.

La politique économique des États-Unis continue d'influencer fortement la conjoncture mondiale. Pour l'année en cours, il convient donc de surveiller attentivement l'évolution de l'inflation, dans le contexte des ambitions protectionnistes du gouvernement étasunien. Le rythme des baisses de taux d'intérêt par la Réserve fédérale étasunienne dépendra de l'inflation et de l'évolution du marché du travail.

L'évolution des risques géopolitiques et les litiges commerciaux internationaux - comme le conflit latent entre les États-Unis et la Chine - pourraient nuire aux chaînes économiques mondiales et secouer les marchés boursiers. Les prévisions tablent sur une croissance économique constante pour les États-Unis et la Suisse, et sur un léger recul pour l'UE.

### *Marché immobilier*

Avec ses financements, la BAS est fortement engagée sur le marché immobilier. Près de la moitié des crédits va à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, 12,2 pour cent à la catégorie des immeubles de rendement et 17,4 pour cent à des particuliers pour leur propre logement. Le marché immobilier helvétique devrait demeurer en croissance stable à modérée en 2026, surtout dans les régions urbaines. Les taux d'intérêt bas et la pénurie de logements soutiennent les prix de l'immobilier.

### *Gestion des liquidités*

Les liquidités ont considérablement augmenté en 2025 par rapport à 2024, grâce à l'accroissement des avoirs de la clientèle. Cela a été bénéfique pour la demande soutenue de crédits. Les produits d'intérêts des placements financiers ont fortement diminué, en raison de la baisse des taux sur le marché.

### *Situation des fonds propres*

La situation en matière de fonds propres demeure solide. Le ratio de fonds propres non pondéré s'élevait à 8,77 pour cent fin 2025. Ce ratio a légèrement baissé (9,16 pour cent en 2024) parce que la croissance du capital n'a pas suivi celle du bilan. Il reste toutefois nettement supérieur aux 8 pour cent requis par le régime des petites banques. La banque souhaite continuer à augmenter son capital afin de permettre aux gens de participer au « mouvement BAS ».

*Risques opérationnels*

L'objectif de la gestion active des risques consiste à éviter les pertes opérationnelles. En 2025, la banque a donc continué à investir dans l'amélioration des processus ainsi que dans des ressources et instruments supplémentaires. Elle a notamment étendu ses capacités de contrôle des risques dans le cadre du nouveau secteur « Juridique, risques et finances ». Cela permet à la fois de renforcer spécifiquement le système de contrôle au sein de la BAS et de soutenir la gestion des risques de la banque dans tous les domaines.

*Risques juridiques et de conformité*

Les exigences réglementaires et les obligations de diligence sont essentielles. Les surveiller revêt une importance cruciale. Pour ce faire, la BAS édicte des directives et des règlements qui sont adaptés en fonction de l'évolution des exigences réglementaires et dont le respect est contrôlé. De nombreuses directives ont ainsi fait l'objet d'une révision en 2025 afin de tenir compte du durcissement de ces prescriptions. Un poste supplémentaire a vu le jour à cette fin dans le secteur Juridique et compliance.

## 6 COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

## Nombre de postes à plein temps

En 2025, 180,3 personnes en moyenne (personnes en formation comprises) travaillaient pour la BAS (168 en 2024), ce qui correspond à 150,4 équivalents plein temps (137,2 en 2024). La BAS employait 189 personnes (y compris les apprenti-e-s) au 31 décembre 2025, soit 158,4 équivalents plein temps. La proportion de collaboratrices et collaborateurs à temps partiel (sans les apprenti-e-s) s'élevait à 61 pour cent à la fin de l'exercice sous revue (63 pour cent en 2024). Au cours de l'année 2025, 19 personnes ont quitté la banque et 35 l'ont rejointe. Le taux de fluctuation était de 9,2 pour cent au 31 décembre 2025 (5,5 pour cent en 2024).

## Changements personnels

Lors de l'assemblée générale du 23 mai 2025, trois changements ont eu lieu au sein du conseil d'administration de la BAS :

- Florian Barras a été élu pour un mandat de trois ans.
- Anita Wymann a quitté le conseil d'administration. Elle en faisait partie depuis 2004 et le présidait depuis 2016.
- Anna Zuber ne s'est pas représentée après un mandat de trois ans et s'est retirée.

Après l'assemblée générale, le conseil d'administration s'est reconstitué ; il a élu Valérie Anouk Clapasson à sa présidence et Christoph Birkholz à sa vice-présidence. Les deux sont membres du conseil depuis 2020.

Les changements suivants ont eu lieu à la direction générale de la BAS au cours de l'exercice écoulé :

- Etienne Bonvin, coordinateur du secteur « Juridique, risques et finances », a quitté la direction générale en août 2025. Il était entré à la BAS en octobre 1997 et à la direction générale en octobre 2001. Julia Trzicky lui a succédé. Elle a rejoint la BAS en mars 2025 en tant que membre de la direction générale par intérim et y a été élue par le conseil d'administration en août 2025.

- Rico Travella, coordinateur du secteur « Services », a quitté la BAS le 31 août 2025. Il travaillait à la banque depuis juin 2020 et faisait partie de sa direction générale depuis juin 2022. Daniel Hofer lui a succédé le 1<sup>er</sup> novembre 2025.
- Le même jour, Michaela Suter a rejoint la direction générale et pris la tête du secteur « Clientèle Épargne et placements ».

Les changements suivants ont eu lieu à la direction générale en février 2026 :

- Tanja Reuter, coordinatrice du secteur Clientèle « Financements », a quitté la direction générale au 15 janvier 2026. Elle travaillait à la BAS depuis 2015 et avait rejoint la direction générale en 2019. Bertrand Donninger, son ancien remplaçant, lui a immédiatement succédé à la direction générale.
- Nicole Bardet n'est plus membre de la direction générale depuis le 15 janvier 2026. Elle est entrée à la BAS en 2013 et à sa direction générale en 2020. Elle dirigeait les secteurs BAS 3.0 (développement organisationnel) et, par intérim, BAS+ (valeurs, positionnement, coopérations). Daniel Hofer, membre de la direction générale, a repris avec effet immédiat la direction par intérim de ces deux secteurs.

À la BAS, les coordinatrices et coordinateurs assument la responsabilité des résultats, la conduite du personnel et la stratégie de leur cercle (comparable à une unité organisationnelle ou une équipe). Des changements ont eu lieu l'an dernier aux postes de coordination suivants :

- Thomas Rusterholz (nouveau), coordinateur du cercle Contrôle des risques depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025.
- Christian Milani (nouveau), coordinateur du cercle Retail Romandie depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- Thomas Borter (changement interne), coordinateur du cercle Gestion du risque crédit depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- Miriam Zürcher (nouvelle), coordinatrice du cercle Trafic des paiements depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Les changements suivants ont eu lieu à l'échelon des responsables de segment, chargé-e-s de leur

segment de clientèle sur le plan technique, mais sans responsabilité en matière de personnel :

- Carola Niederhauser (changement de rôle interne), responsable de segment financements entreprises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Tom Sciaranetti (nouveau), responsable de segment placements personnes morales depuis le 1<sup>er</sup> mai 2025.

## Changements organisationnels

Le 18 décembre 2025, le conseil d'administration a décidé de scinder les secteurs Placements et Financements, afin d'en faire des secteurs principaux indépendants dans l'organigramme (voir page 50) : « Clientèle Financements » (Tanja Reuter), « Clientèle Épargne et placements » (Michaela Suter).

Au 1<sup>er</sup> juillet 2025, le cercle Contrôle des risques a été créé dans le secteur « Juridique, risques et finances ». Peu à peu mis sur pied, il est doté de 1,8 équivalent plein-temps depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Le 13 octobre 2025, le cercle Trésorerie est passé du secteur « Services » au cercle Chiffres et reporting dans le secteur « Juridique, risques et finances ».

Le comité de contrôle a été renommé « Commission de contrôle et des risques » le 13 novembre 2025.

## 7 INNOVATION ET PROJETS

La BAS évalue et améliore constamment ses produits, prestations et processus. Au cours de l'exercice 2024, elle a notamment travaillé sur les innovations et projets suivants :

- En 2025, la BAS s'est consacrée intensivement au lancement d'une nouvelle plateforme d'e-banking. La transition démarre début 2026. Outre une sécurité accrue et une interface d'utilisation différente, la nouvelle plateforme offre plusieurs fonctions supplémentaires, par exemple des possibilités en libre-service. Elle pose en outre les bases pour proposer, à l'avenir, des services multibancaires. La clientèle pourra ainsi intégrer des comptes d'autres banques dans l'e-banking BAS ou, inversement, un compte BAS dans l'e-banking d'une autre banque.
- La plateforme numérique de conseil en placement URO Wealth a été mise en place en 2025 en vue d'améliorer les processus du conseil en placement. Depuis janvier 2026, le logiciel de la société informatique suisse UnRiskOmega assiste les conseillères et conseillers à la clientèle tout au long du processus de conseil, de la définition du profil d'investisseuses ou investisseurs à l'exécution des transactions, en passant par l'analyse du portefeuille et les propositions de placement. URO Wealth contribue au respect systématique des exigences réglementaires et légales grâce à ses fonctions de surveillance intégrées. L'introduction de ce nouvel outil de conseil en placement permet à notre clientèle de bénéficier d'un conseil assisté par des outils numériques ainsi que de propositions d'investissement claires.
- Afin d'encourager une transformation durable du système économique et financier, la BAS mise depuis toujours sur la collaboration avec des organisations dont les valeurs éthiques se rapprochent. La banque travaille depuis 2025 avec Purpose Suisse, société à but non lucratif dont l'objectif est de rendre le modèle de la propriété responsable plus accessible. En d'autres termes, elle accompagne des entreprises dans la structuration et l'ancrage juridique de leurs rapports de pro-

priété. Cela afin que leurs bénéficiaires et leur patrimoine servent en tout temps leurs objectifs, tout en assurant leur autodétermination à long terme.

- Le passage à Microsoft Office 365 a débuté en 2024 sous le nom de « Collab@BAS ». Différentes fonctionnalités du nouveau système ont été progressivement introduites en 2025 et toute l'équipe a été formée en conséquence. Ainsi, l'intranet existant a migré vers Microsoft Office 365 fin 2025 et le transfert de toutes les données des lecteurs réseau vers SharePoint a commencé. L'équipe a, en outre, adopté l'application Microsoft Teams pour la communication interne et la collaboration.

## 8 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

Aucun événement exceptionnel ne s'est produit entre la date de clôture du bilan et celle de la rédaction du présent rapport, le 25 mars 2026.

## 9 PERSPECTIVES

La BAS s'attend, pour l'exercice 2026, à un environnement économique encore difficile, mais globalement stable. Les prévisions conjoncturelles pour la Suisse tablent sur une croissance économique très modérée, avec une inflation toujours faible et des taux d'intérêt qui resteront bas. Les incertitudes internationales ainsi que les risques commerciaux et géopolitiques persistent. Ils continueront d'influer sur l'environnement économique.

Malgré cela, la BAS prévoit un nouvel accroissement des avoirs de la clientèle et des prêts à la clientèle en 2026. La demande de financement reste élevée, en particulier dans les domaines d'activité à vocation sociale et écologique. La banque compte donc sur une augmentation des revenus provenant des opérations d'intérêts, en dépit de la persistance de taux bas.

La satisfaction et l'implication du personnel représentent pour la BAS des conditions essentielles à son succès à long terme. Par conséquent, le développement de son modèle de gestion sociocratique de la collaboration se poursuivra en 2026. La banque investira en parallèle et de manière ciblée dans l'extension et la professionnalisation de son organisation et de ses processus, afin d'assurer sa stabilité à long

terme. En ce qui concerne les relations avec la clientèle, la priorité ira aux améliorations organisationnelles et à l'amélioration des processus. L'objectif est de poursuivre le renforcement de la qualité et de la fiabilité des processus opérationnels ainsi que de l'orientation vers la clientèle. Dans le secteur des crédits, deux projets de développement sont prioritaires : ils visent à standardiser l'évaluation de la durabilité des demandes de crédit et à réduire davantage les émissions de CO<sub>2</sub> du portefeuille de crédits.

En matière de durabilité, des efforts intensifs seront consacrés à des méthodes d'évaluation de la durabilité des placements et des financements, à la mesure de l'impact et à l'amélioration du reporting sur l'impact des produits bancaires.

De nouvelles exigences réglementaires nécessiteront des ajustements supplémentaires dans les processus et systèmes aussi en 2026. La BAS travaille en parallèle au développement continu de sa culture du risque et de la conformité. D'autre part, les progrès de la numérisation requièrent de veiller tout particulièrement à la sécurité des données et à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les activités courantes de la banque.

La banque élaborera en 2026 une stratégie d'avenir qui renforcera son orientation éthique et créera un cadre durablement stable pour ses activités commerciales fondées sur des valeurs éthiques.

Dans l'ensemble, la BAS envisage l'exercice 2026 avec confiance. Elle fait face à l'environnement exigeant en se concentrant sur les relations à long terme avec sa clientèle. Par ailleurs, elle se focalise résolument sur le financement de l'économie réelle, c'est-à-dire la partie de l'économie qui produit et distribue des biens et services concrets. Cette orientation et ces principes éthiques clairs forment une base solide pour l'avenir de la banque.

# EXIGENCES DE PUBLICATION

PUBLICATION ANNUELLE POUR LES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS  
AU RÉGIME DES PETITES BANQUES

	31.12.2025	30.09.2025	30.06.2025	31.03.2025	31.12.2024
<b>Fonds propres pris en compte (en kCHF)</b>					
Fonds propres de base durs (CET1)	258'533	-	-	-	253'171
Fonds propres de base (Tier 1)	258'533	-	-	-	253'171
Fonds propres totaux	294'970	-	-	-	299'907
<b>Ratio de levier simplifié (en %)</b>					
Actifs moins goodwill et participations plus opérations hors bilan (en kCHF)	2'948'600	-	-	-	2'764'775
Ratio de levier simplifié exprimé en tant que Tier 1 en % des actifs, moins goodwill et participations, plus opérations hors bilan	8,77%	-	-	-	9,16%
<b>Fonds propres nécessaires selon l'art. 47b, al. 1, let. a, OFR (en kCHF)</b>					
	235'888	-	-	-	221'182
<b>Ratio de liquidités à court terme (liquidity coverage ratio, LCR)</b>					
Numérateur du LCR :					
somme des actifs liquides de haute qualité (en kCHF)	480'764	439'037	373'555	346'166	362'401
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (en kCHF)					
	218'561	206'745	205'884	199'152	184'493
LCR (%)	219,97%	212,36%	181,44%	173,82%	196,43%

## Commentaire :

En raison de sa participation au régime des petites banques, la Banque Alternative Suisse SA renonce à la publication selon la FINMA (OPub-FINMA), à l'exception de la publication du tableau des key metrics.

# COMPTES ANNUELS

## I BILAN Actifs

### Structure du bilan au 31 décembre 2025

Actifs	An- nexe	31.12.25	31.12.24	Écart année précédente	
		en kCHF	en kCHF	en kCHF	en %
Liquidités		487'322	329'861	157'462	48
Créances sur les banques		34'171	50'628	-16'457	-33
Créances sur la clientèle	7,1	438'230	406'366	31'863	8
Créances hypothécaires	7,1	1'712'984	1'662'194	50'790	3
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	7,2	1'143	384	759	198
Immobilisations financières	7,3	146'591	123'405	23'187	19
Comptes de régularisation		1'355	1'543	-187	-12
Participations	7,4	15'180	16'124	-943	-6
Immobilisations corporelles	7,5	10'680	10'972	-292	-3
Autres actifs	7,6	7'013	11'342	-4'329	-38
<b>Total des actifs</b>		<b>2'854'670</b>	<b>2'612'818</b>	<b>241'852</b>	<b>9</b>
Total des créances de rang subordonné		6'218	6'255	-37	-1
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		4'262	4'283	-22	-1

## COMPTES ANNUELS

## I BILAN Passifs

Passifs	An-nexe	31.12.25	31.12.24	Écart année précédente	
		en kCHF	en kCHF	en kCHF	en %
Engagements envers des banques		95	92	3	4
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		2'215'463	1'987'388	228'075	11
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	7.2	6'504	9'744	-3'240	-33
Obligations de caisse		319'981	299'635	20'346	7
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0	0	0	0
Comptes de régularisation		4'061	3'397	664	20
Autres passifs	7.6	1'437	1'464	-27	-2
Provisions	7.10	47'658	56'051	-8'393	-15
Réserves pour risques bancaires généraux	7.11	14'550	11'050	3'500	32
Capital social	7.11	167'656	166'674	982	1
Réserve légale issue du capital		57'847	57'062	786	1
dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		57'847	57'062	786	1
Réserve légale issue du bénéfice		18'046	17'946	100	1
Réserves facultatives issues du bénéfice		200	200	0	0
Bénéfice reporté		139	404	-265	-66
Bénéfice		1'033	1'711	-678	-40
<b>Total des passifs</b>		<b>2'854'670</b>	<b>2'612'818</b>	<b>241'851</b>	<b>9</b>
Total des engagements subordonnés		0	0	0	0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	0

Opérations hors bilan	Annexe	31.12.25	31.12.24	Écart année précédente	
		en kCHF	en kCHF	en kCHF	en %
Engagements conditionnels	7.1, 8.1	1'491	2'107	-616	-29
Engagements irrévocables	7.1	107'579	164'002	-56'422	-34

## II COMPTE DE RÉSULTAT

## STRUCTURE DU COMPTE DE RÉSULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

		2025	2024	Écart année précédente	
		en kCHF	en kCHF	en kCHF	en %
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>					
Produit des intérêts et des escomptes	9.1	32'590	35'082	-2'492	
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0	0	0	
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		1'200	2'830	-1'629	
Charges d'intérêts	9.1	-5'184	-7'390	2'206	
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>		<b>28'606</b>	<b>30'522</b>	<b>-1'915</b>	<b>-6</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	9.4	-4'593	-5'961	1'367	
<b>Sous-total résultat net des opérations d'intérêts</b>		<b>24'013</b>	<b>24'561</b>	<b>-548</b>	<b>-2</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		7'462	7'110	353	
Produit des commissions sur les opérations de crédit		151	183	-32	
Produit des commissions sur les autres prestations de service		4'374	4'158	216	
Charges de commissions		-436	-468	32	
<b>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations</b>		<b>11'552</b>	<b>10'982</b>	<b>569</b>	<b>5</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>		<b>1'017</b>	<b>1'767</b>	<b>-750</b>	<b>-42</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>					
Résultat de la vente d'immobilisations financières		23	0	23	
Résultat des participations		93	313	-220	
Résultat des immeubles		60	61	-1	
Autres produits ordinaires		60	70	-11	
Autres charges ordinaires		6	-772	778	
<b>Sous-total autres résultats ordinaires</b>		<b>242</b>	<b>-328</b>	<b>569</b>	<b>-174</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Charges de personnel	9.2	-23'192	-19'535	-3'658	
Autres charges d'exploitation	9.3	-12'795	-9'875	-2'920	
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>		<b>-35'988</b>	<b>-29'410</b>	<b>-6'578</b>	<b>22</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	7.5	-4'050	-2'731	-1'319	48
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	7,10	-3'480	-2'389	-1'091	46
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-6'695</b>	<b>2'452</b>	<b>-9'147</b>	<b>-373</b>
Produits extraordinaires	9,4	12'164	1	12'163	
Charges extraordinaires		0	0	0	
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	9,4	-3'500	0	-3'500	
Impôts	9,5	-936	-741	-194	
<b>Bénéfice</b>		<b>1'033</b>	<b>1'711</b>	<b>-678</b>	<b>-40</b>

## III RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

	2025	2024
	en kCHF	en kCHF
<b>Répartition du bénéfice</b>		
Bénéfice	1'033	1'711
Bénéfice reporté	139	404
<b>Bénéfice</b>	<b>1'172</b>	<b>2'115</b>
<b>Répartition du bénéfice</b>		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-100	-100
Attribution aux réserves facultatives issue du bénéfice	0	0
Distributions du bénéfice au bilan	-838	-1'677
Don à l'association Fonds d'innovation	-100	-200
<b>Report à nouveau</b>	<b>134</b>	<b>139</b>

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale du 30.05.2026 le versement d'un dividende de 0,5 % par action, prélevé sur le bénéfice au bilan.

Cela correspond à CHF 5 par action d'une valeur nominale de CHF 1000 et à CHF 0.50 par action d'une valeur nominale de CHF 100.

## IV PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et perte reporté	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	Total
	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF
<b>Capitaux propres au début de la période de référence</b>	<b>166'674</b>	<b>57'062</b>	<b>17'946</b>	<b>11'050</b>	<b>604</b>	<b>0</b>	<b>1'711</b>	<b>255'047</b>
<b>Utilisation du bénéfice de 2024</b>								
Don au Fonds d'innovation							-200	-200
Attribution à la réserve pour risques bancaires généraux				3'500				3'500
Attribution à la réserve du bénéfice			100				-100	0
Dividendes							-1'677	-1'677
Variation nette du bénéfice reporté					-265		265	0
Augmentation de capital*	982	785						1'767
Bénéfice 2025							1'033	1'033
<b>Capitaux propres à la fin de la période de référence</b>	<b>167'656</b>	<b>57'847</b>	<b>18'046</b>	<b>14'550</b>	<b>339</b>	<b>0</b>	<b>1'033</b>	<b>259'471</b>

\*Les taxes d'émission et coûts accessoires sur transactions ont été imputés aux réserves de capital.

L'AFC a confirmé à titre provisoire la « réserve issue d'apports de capital exonérés de l'impôt » au 04.02.2026 à hauteur de CHF 57'061'801.47.

## V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

### 5.1 Indication de l'entreprise ou du nom ainsi que de la forme juridique et du siège de la banque

#### *Généralités*

La Banque Alternative Suisse SA (BAS) est une banque à vocation écologique et sociale, qui exerce ses activités dans toute la Suisse. La BAS a son siège au Amthausquai 21 à Olten. Elle possède également des représentations à la rue du Port-Franc 11 à Lausanne, à la Kalkbreitestrasse 10 à Zurich ainsi qu'à la rue de Lyon 77 à Genève.

Les opérations sur marges d'intérêts constituent à la fois son principal domaine d'activité et sa principale source de recettes. La BAS pratique la transparence en matière de crédits envers le public et ne travaille pas dans un but de maximisation du profit. Le concept particulier d'encouragement repose sur des obligations de caisse d'encouragement et des crédits d'encouragement et fait partie des opérations sur marges d'intérêts. Les opérations de commissions et de prestations de service représentent désormais une source de revenu supplémentaire. Les activités de négoce sont sans grande importance.

Fin 2025, la BAS employait, en valeur corrigée des postes à temps partiel, 158,4 collaboratrices et collaborateurs.

#### *Opérations au bilan*

Les opérations sur marges d'intérêts - acceptation de fonds de la clientèle et prêts à la clientèle - constituent la principale source de recettes. La plus grande partie des prêts est accordée sur la base de gages fonciers sous forme d'hypothèques et de créances sur des immeubles d'habitation et commerciaux. La BAS octroie également des crédits en comptes courants pour le commerce et l'artisanat, ainsi que des avances et des prêts, couverts pour l'essentiel, à des projets et des entrepreneuses et des entrepreneurs indépendants. Le financement est assuré exclusivement par les avoirs de la clientèle et par les fonds propres. Les opérations interbancaires se composent principalement de transactions à court terme avec des contreparties de premier ordre.

À des fins de liquidité et de placement, elle détient dans les immobilisations financières un portefeuille composé principalement d'obligations en francs.

La BAS gère le risque de changement de taux de son bilan par le biais de swaps de taux.

#### *Opérations de commissions et de prestations de service*

Les principaux revenus des opérations de commissions et de prestations de service sont générés par la gestion de fortune, le négoce de titres et la gestion de dépôt pour la clientèle, les placements fiduciaires et le trafic des paiements.

La clientèle privée et institutionnelle et des entreprises commerciales ou industrielles ont recours à ces services.

Les opérations de commissions et de prestations de service comprennent notamment les virements pour les clientes et les clients, le négoce de parts de fonds de placement et de propres actions, l'octroi de cautionnements et de garanties bancaires ainsi que l'intermédiation dans le domaine des prêts fiduciaires.

#### *Autres secteurs d'activité*

Pour assurer la liquidité nécessaire, la BAS procède à des placements auprès d'établissements bancaires helvétiques de premier ordre ainsi que dans des immobilisations financières.

#### *Transactions commerciales*

Les revenus des transactions commerciales résultent du négoce de devises et de titres pour le propre compte de la banque. Le négoce de devises et de titres est effectué sans qu'elle détienne elle-même de portefeuille important.

### 5.2 Explications concernant la gestion des risques, notamment le traitement du risque de fluctuation de taux d'intérêt, d'autres risques de marché et des risques de crédit

#### *Évaluation des risques*

Une identification périodique et systématique des risques évalue les principaux risques encourus par la société, leur probabilité de survenance et leurs conséquences

financières. Des mesures adéquates décidées par le conseil d'administration permettent d'éviter, de limiter ou de couvrir ces risques. Les risques assumés par la société elle-même font l'objet d'une surveillance systématique. La dernière évaluation des risques par le conseil d'administration date du 13 juin 2025

#### *Gestion des risques*

La gestion des risques repose sur le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque, qui est examiné au moins une fois par an par la direction générale et le conseil d'administration. Des limites claires sont fixées pour les différents risques et leur respect est surveillé en permanence.

#### *Risques de crédit*

Cette rubrique regroupe tous les engagements pouvant entraîner une perte si les contreparties ne sont pas en mesure de remplir leurs obligations.

La politique de crédit repose sur des principes éprouvés et reconnus. L'octroi de crédits est soumis à des critères de qualité éthiques et financiers précis ainsi qu'à des limites de compétences. Les risques de crédits sont régulièrement contrôlés dans le cadre d'un système de rating interne. L'analyse porte tant sur la crédibilité que sur la solvabilité et des mesures sont prises en conséquence. Dans le domaine immobilier, la BAS s'appuie sur ses propres évaluations ainsi que sur celles d'experts et d'experts reconnus en matière d'estimation.

Prêts à la clientèle : dans le domaine des crédits, nous appliquons à la lettre les principes suivants de prévention des risques :

- Réduction des risques par l'examen efficient de la solvabilité (rating), la qualification en matière de traitement des crédits, une structure d'organisation permettant de limiter les risques, un traitement adéquat et une surveillance intégrée des crédits.

- Diversification des risques par la répartition du montant destiné aux crédits sur autant de preneuses et preneurs de crédits que possible et la prévention des concentrations dans certaines catégories de preneuses et preneurs de crédit, branches et régions. Nous avons défini des plafonds de crédit dépendant du type de couverture et de la notation (rating) de la cliente ou du client.

Tous les prêts à la clientèle sont contrôlés périodiquement. La fréquence du contrôle dépend de la solvabilité de la cliente ou du client, du montant du crédit ainsi que de la qualité des garanties. Au moindre signe de dégradation d'un crédit, nous procédons immédiatement à une analyse de la relation de crédit.

Au siège, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillères et conseillers pour traiter des questions particulièrement complexes. Les corrections de valeur et provisions sont contrôlées et ajustées au minimum une fois par trimestre.

Le suivi des risques de fluctuation de taux est assuré au moyen d'analyses périodiques, ce qui permet à la BAS,

le cas échéant, de limiter les effets négatifs sur le produit net d'intérêts. Elle fait appel à cet effet à des mesures appartenant au domaine classique des opérations influant sur le bilan ainsi qu'aux « swaps » sur taux d'intérêt. Les instruments tels que les « futures », les « caps », les « floors » et les « forward rate agreements » ne sont pas utilisés.

Les risques de marché et de liquidités font l'objet d'une surveillance et d'une limitation conformes à la législation sur les banques. Les risques d'exploitation sont réduits au moyen de directives relatives à l'organisation interne.

Pour restreindre les risques juridiques, les organes de la banque ont recours, si nécessaire, à des avocates et avocats indépendants.

Les organes dirigeants de la BAS reçoivent régulièrement des informations appropriées sur sa situation en matière de patrimoine, de finances, de liquidités et de bénéfices, ainsi que sur les risques y afférents.

#### *Risques opérationnels*

Le risque opérationnel est défini comme « le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel et à des systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Ce risque est limité au moyen de règlements internes, de directives relatives à l'organisation et d'aides au travail

correspondantes ainsi que par des contrôles internes. La révision interne examine régulièrement le système de contrôle interne et rend directement son rapport au conseil d'administration.

#### *Conformité et risques juridiques*

La direction générale et le service du contrôle de la conformité (compliance) veillent à ce que l'activité de la BAS soit en adéquation avec les exigences réglementaires en vigueur et avec les obligations de diligence d'un intermédiaire financier. Ils sont responsables du contrôle des exigences et développements de l'autorité de surveillance, du législateur ou d'autres organisations. Ils veillent en outre à ce que les directives et règlements soient ajustés en fonction des évolutions réglementaires et à ce qu'ils soient respectés.

### 5.3 Explications relatives aux méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

#### *Résumé*

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont appliquées pour tous les risques de perte identifiables sur des créances compromises et non compromises, selon le principe de prudence. Il y a perte de valeur lorsque le montant qui peut être potentiellement récupéré (en tenant compte des garanties disponibles) est inférieur à la valeur comptable de la créance. Les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites directement des postes d'actif correspondants.

Les créances compromises sont celles pour lesquelles il est peu probable que la preneuse ou le preneur de crédit soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Il convient de les évaluer, tout comme les garanties éventuelles, à leur valeur de liquidation et de les provisionner en tenant compte de la solvabilité de la preneuse ou du preneur de crédit. L'évaluation se fait sur une base individuelle et la perte de valeur est couverte par des corrections au cas par cas.

La détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance repose sur une approche systématique, avec des valeurs empiriques historiques définies. L'évaluation se fait sur une base individuelle. L'utilisation éventuelle des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance a lieu selon des paramètres établis.

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, il s'ensuit une décomptabilisation par le débit de la correction de valeur correspondante.

#### *Explications détaillées*

La BAS utilise un système de notation externe pour identifier les risques de défaillance. Leur suivi pendant toute la durée du crédit est garanti par une actualisation permanente de la notation du crédit et par une communication régulière avec la cliente ou le client concerné-e. Le système de notation comporte treize niveaux (« classes »).

Il permet d'évaluer les risques lors de l'octroi du crédit sur la base des pertes moyennes escomptées.

La banque répartit toutes les créances vis-à-vis de ses clientes et clients en s'appuyant sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs dans l'une des treize classes de notation. Les prêts des classes 11, 12 et 13 sont considérés comme compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles.

En tant qu'établissement de la catégorie de surveillance 4, la banque est tenue - conformément à l'art. 25 OEPC-FINMA - de procéder à des corrections de valeur pour risques latents de défaillance sur les créances non compromises. La BAS a toutefois fait usage de son droit d'option selon OEPC-FINMA et, pour les classes de notation 1 à 10, elle procède plutôt à des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Chaque opération de crédit comporte un tel risque. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues. Elles sont également calculées sur une base individuelle.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance reposent sur des calculs qui intègrent l'engagement actuel, la probabilité de défaillance par classe de notation et le taux de perte, lequel tient compte des garanties disponibles et de leur valeur. La détermination de la probabilité de défaillance se réfère à des cas historiques évalués statistiquement. Partant de là, une prévision est établie au moyen des faits actuels. Le taux de perte est la part

de la perte attendue - compte tenu des garanties existantes - en cas de défaut de paiement potentiel. Outre ces facteurs statistiques, d'autres informations peuvent permettre de déterminer le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Selon la classe de risque concernée, les taux de correction de valeur vont de 0,03 à 13,5 pour cent.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont utilisables sans reconstitution immédiate pour la constitution de corrections de valeur individuelles, en particulier dans des situations extraordinaires impliquant des pertes considérables ou un besoin élevé de corrections de valeur. Le besoin de corrections de valeurs individuelles et de provisions est considéré comme exceptionnellement élevé lorsque il dépasse 5 pour cent du poste « Résultat brut des opérations d'intérêts ». La reconstitution des corrections de valeur utilisées pour des risques inhérents de défaillance en vue de la constitution de corrections de valeur individuelles se fait en fonction du montant. Il convient de remédier à toute insuffisance de couverture dans un délai de cinq exercices au maximum. La constitution de provisions pour risques inhérents de défaillance d'opérations hors bilan du poste « engagements conditionnels » s'effectue selon les mêmes processus, systèmes et méthodes. Au cours de l'exercice sous revue, les corrections de valeur et provisions constituées n'ont pas servi à couvrir des corrections de valeur et provisions individuelles.

Pour les crédits en compte courant avec limites de crédit, dont l'utilisation est typiquement soumise à des fluctuations fréquentes et importantes, on procède selon l'option des chiffres marginaux 16 à 20 de la circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité - banques ». La création initiale et la constitution subséquente de la couverture du risque sont comptabilisées globalement (à savoir les corrections de valeur pour l'utilisation effective et les provisions pour la part non utilisée de la limite de crédit) à charge du poste « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Un transfert sans effet sur le résultat a ensuite lieu chaque mois entre les corrections de valeurs et les provisions, afin de pouvoir corriger au bilan l'utilisation modifiée des limites de crédit respectives. Les dissolutions de corrections de valeurs ou de provisions devenues disponibles se font aussi par le poste « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts » ou sont transférées sans effet au résultat au poste « Provisions » ou « Variations des réserves pour risques bancaires généraux » (reclassification).

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne doivent pas être considérés comme des recettes. Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours, mais impayés sont réputés en souffrance. En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont réputés en souffrance lorsque la limite du crédit accordé est dépassée depuis plus de 90 jours.

#### 5.4 Commentaires sur l'évaluation des garanties, notamment sur des critères importants appliqués à la détermination des valeurs vénales et des valeurs de nantissement

Les garanties sont systématiquement évaluées selon des principes uniformes. L'évaluation des gages immobiliers tient compte du caractère de l'immeuble. Le taux d'avance maximal d'un prêt diffère selon l'objet et n'est accordé que si la preneuse ou le preneur de crédit est en mesure de l'assumer.

##### *Maisons individuelles et appartements en propriété*

La méthode hédoniste, une méthode scientifique reposant sur le principe suivant est appliquée : la demandeuse ou le demandeur est prête à payer une certaine somme pour chaque caractéristique d'un objet donné. Elle ou il paie tant de francs pour une situation attrayante, tant de francs pour un aménagement de qualité supérieure, etc. La valeur vénale évaluée est égale à la somme des montants que la demandeuse ou le demandeur est prête à payer pour toutes les caractéristiques retenues.

##### *Immeubles d'habitation, commerciaux et artisanaux*

De manière générale, l'évaluation repose sur la méthode de la valeur de rendement ou sur celle du « discounted cash flow ».

##### *Installations fixes*

Les installations de production d'énergie, p. ex., ainsi que les installations d'immeubles industriels et commerciaux sont évaluées selon la méthode du « discounted

cash flow » et celle de la valeur réelle.

#### *Cas particuliers*

Nous appliquons aux objets spéciaux, terrains à bâtir, projets de lotissement et terrains agricoles des valeurs auxiliaires calculées selon la méthode de la valeur réelle, la méthode de la valeur comparative, le modèle de l'option réelle ou des valeurs officielles.

#### 5.5 Commentaires sur la politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés y compris les commentaires en lien avec l'utilisation de la comptabilité de couverture (Hedge accounting)

Des transactions sur des instruments financiers dérivés pour le compte de la banque ne sont en principe pas prévues, à l'exception des opérations à terme sur devises.

La banque peut utiliser des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des actifs et des passifs (ALM) afin de gérer le bilan et couvrir les risques de variation des taux (opérations de couverture). Il peut s'avérer nécessaire de prendre des mesures, notamment lorsque les tolérances aux risques définies par la banque pour la gestion des risques de taux ne seraient pas respectées. L'utilisation d'instruments financiers dérivés afin de se prémunir contre les risques de taux est décidée aussi bien sur la base de transactions individuelles que

sur la base des évaluations ALM trimestrielles. Les relations de couverture ainsi que les objectifs et stratégies de gestion des risques sont documentés lors de la conclusion des opérations de couverture sur dérivés. Nous vérifions l'efficacité de la relation de couverture au moins à chaque date de clôture du bilan. Ce faisant, nous évaluons comment la situation actuelle en matière de risque de taux se présente sur le plan calculatoire sans et avec des instruments de couverture, et nous procédons à des ajustements en conséquence. On peut partir du principe que la relation de couverture est efficace lorsque les instruments de couverture utilisés permettent de réduire le risque de taux auquel s'expose la banque, selon le but poursuivi lors de la conclusion de la relation de couverture.

#### 5.6 Commentaire des événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement avec un effet significatif sur la situation de la banque en matière de patrimoine, de finances et de résultats n'est survenu après la date du bilan.

#### 5.7 Motifs qui ont conduit à une démission de l'organe de révision avant le terme de son mandat

L'organe de révision n'a pas démissionné avant le terme de son mandat.

## VI PRINCIPES DE COMPTABILISATION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

6.1 Indication du type de clôture et, éventuellement, du type de standard comptable international reconnu par la FINMA, ainsi que des principes de comptabilisation et d'évaluation des différents postes du bilan et des opérations hors bilan

### *Bases*

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation respectent le Code des obligations, les directives suisses de présentation des comptes pour les banques telles qu'elles sont stipulées dans la loi sur les banques, son ordonnance, l'ordonnance de la FINMA sur la comptabilité des banques et les dispositions d'exécution, ainsi que les dispositions statutaires.

### *Principes généraux*

La Banque Alternative Suisse établit un bouclage individuel statutaire avec une présentation fiable. La situation économique de l'entreprise y est présentée de façon qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée.

Les comptes sont établis selon l'hypothèse que l'entreprise poursuivra ses activités. La comptabilisation se fait aux valeurs de continuité.

Les actifs, engagements et opérations hors bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et l'établissement des comptes se font dans la monnaie nationale (franc suisse).

Lorsque, au cours de la période de référence, des erreurs survenues durant les périodes précédentes sont mises à jour, elles sont corrigées par des écritures affectant le compte de résultat du bouclage de la période de référence. La correction peut être saisie dans les rubriques « charges extraordinaires » ou « produits extraordinaires » lorsqu'il s'agit d'opérations étrangères à l'exploitation.

### *Saisie et comptabilisation*

Toutes les opérations sont comptabilisées dans les livres de la banque au moment de leur conclusion et évaluées à partir de ce moment conformément aux principes suivants. Les opérations sur titres ainsi que le trafic des paiements pour les clientes et les clients sont portés au bilan à partir de la date de règlement.

6.2 Indications relatives au traitement des différences de conversion des monnaies étrangères, à la méthode de conversion utilisée et aux principaux cours de conversion

### *Conversion des monnaies étrangères*

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour en vigueur. Les actifs monétaires sont convertis le jour du bilan au taux de change moyen en vigueur et portés au compte de résultat. Les différences de change entre le moment de la conclusion de la transaction et son exécution sont comptabilisées dans le

compte de résultat. Les cours suivants ont été appliqués pour les conversions de monnaie :

### *Cours à la date du bilan 2025 :*

- EUR 0,9301 (2024 : 0,9383)
- USD 0,7909 (2024 : 0,9060)

6.3 Indications relatives à la saisie des opérations

### *Liquidités, créances et engagements envers les banques*

Les positions sont évaluées à la valeur nominale. Les risques reconnaissables font l'objet de correctifs de valeur individuels.

### *Créances sur la clientèle et créances hypothécaires, engagements envers des clientes et des clients*

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour les risques de défaillance.

### *Portefeuilles de négoce en titre et métaux précieux*

Les positions de négoce sont évaluées à la juste valeur à la date du bilan. Les positions qui ne sont pas négociées auprès d'une Bourse agréée ou pour lesquelles il n'existe pas de valeur vénale représentative sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse.

### *Valeurs de remplacement négatives et positives des instruments financiers dérivés*

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous la même position de résultat que celle des résultats de l'opération couverte ou dans le compte de compensation, à condition qu'aucune correction de valeur ne soit comptabilisée dans l'opération couverte.

#### *Immobilisations financières*

Les titres de créance à taux fixe et les obligations convertibles ou à option sont évalués à la valeur la plus basse, pour autant qu'ils ne soient pas acquis dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance.

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à leur échéance sont évalués selon la « accrual method ». L'agio ou le disagio est régularisé dans la position de bilan pendant toute la durée jusqu'à l'échéance.

Des gains ou pertes d'intérêts résultant d'aliénation ou de remboursement anticipé sont délimités sur la durée résiduelle de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance initialement prévue.

Les titres de participation, parts de placements collectifs de capitaux et immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédits et destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Pour les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédits et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison de la valeur d'acquisition et de la valeur de liquidation.

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées à la valeur la plus basse, une plus-value n'excédant pas le coût d'acquisition peut être comptabilisée, pour autant que la juste valeur tombée en dessous du coût d'acquisition remonte par la suite.

Le solde des correctifs de valeur est comptabilisé dans « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

En cas de vente d'immobilisations financières évaluées à la valeur la plus basse, l'entier du produit réalisé est comptabilisé dans « Produits de la vente d'immobilisations financières ».

#### *Participations*

Les actions et autres titres de participation doivent être attribués à la position « Participations » quelle que soit la part donnant droit au vote, s'ils ont été acquis dans l'intention d'effectuer un placement de longue durée.

L'évaluation se fait au prix de revient, déduction faite des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation.

La valeur est vérifiée à chaque date du bilan. Si nécessaire, des dépréciations de valeur supplémentaires (« impairment ») sont comptabilisées dans le compte de résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). Une attribution résultant de la caducité (partielle) d'une dépréciation de valeur est enregistrée dans

la position « Produits extraordinaires ».

#### *Immobilisations corporelles*

L'évaluation se fait au prix de revient, déduction faite des corrections de valeur qui se révèlent nécessaires.

Les immobilisations corporelles (informatique\*, mobilier, machines de bureau et systèmes de sécurité) sont amorties au taux de 50 pour cent.

Ce taux est calculé sur la valeur résiduelle.

Les immeubles figurent au bilan à la valeur d'achat, qui inclut les investissements déjà effectués sous déduction des amortissements nécessaires. Les bâtiments sont amortis sur une durée d'utilisation estimée à 50 ans.

Les investissements à des fins de plus-values dans des immobilisations corporelles de rendement doivent être activés.

La valeur des immobilisations corporelles est effectuée à la date du bilan. Si nécessaire, des dépréciations de valeur supplémentaires (« impairment ») sont comptabilisées dans le compte de résultat (position « Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). Une attribution résultant de la caducité d'une dépréciation de valeur est enregistrée dans la position « Produits extraordinaires ».

#### *Obligations de caisse*

Les obligations de caisse sont portées au bilan à leur valeur nominale.

*Les emprunts obligataires et prêts des centrales des lettres de gage*  
Les emprunts obligataires et prêts des centrales des lettres de gage sont portés au bilan à leur valeur nominale.

#### *Provisions*

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par une analyse de l'événement du passé ainsi que sur la base d'événements survenus postérieurement à la date du bilan, si ceux-ci contribuent à éclaircir la situation. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur temps joue un rôle significatif, le montant de la provision doit être la valeur escomptée. Le montant des provisions doit correspondre à l'espérance effective des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties.

La sous-position « Autres provisions » peut contenir des réserves latentes.

#### *Réserves pour risques bancaires généraux*

Ces réserves sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les réserves pour risques bancaires généraux sont soumises à l'impôt et font partie des capitaux propres.

#### *Propres titres de créances et de participation*

Les propres titres de participation acquis sont saisis au moment de

l'acquisition au coût de revient et déduits des fonds propres sous la position « propres parts au capital ». Il n'est procédé à aucune évaluation ultérieure.

Le produit de la revente provenant des propres titres de participation est comptabilisé sous la position « réserve légale issue du bénéfice ». La position « propres parts au capital » est réduite du montant du coût de revient correspondant à la revente.

#### *Engagements de prévoyance*

La détermination des répercussions économiques effectives des engagements de prévoyance repose sur les comptes annuels des institutions de prévoyance établis conformément à la norme SWISS GAAP RPC 26. On examine s'il existe pour la banque un avantage économique ou un engagement économique découlant d'excédents de couverture ou de découverts dans l'institution de prévoyance. Les avantages économiques ne sont pas activés. En revanche, les risques sont provisionnés dans le bilan.

Les cotisations des employeurs dues aux institutions de prévoyance affiliées sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat (position « charges de personnel »).

#### *Impôts*

Sont considérés comme charges fiscales l'impôt sur le capital de l'année en cours et les impôts sur le revenu effectivement payés et dus.

#### *Opérations hors bilan*

Les opérations hors bilan sont comptabilisées à leur valeur nominale. Pour les risques de perte identifiables, des provisions sont constituées dans le passif du bilan.

6.4 Motivation des modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation affectant l'année de référence, avec indication et commentaire de leurs influences, notamment sur les réserves latentes

Aucun

## VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

## 7.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan	Nature des couvertures			Total en kCHF
	Couvertures hypothécaires en kCHF	Autres couvertures en kCHF	Sans couverture en kCHF	
<b>Créances (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
Créances sur la clientèle	30'881	76'705	346'796	454'381
Créances hypothécaires				
Immeubles d'habitation	1'190'637	0	6'161	1'196'798
Immeubles commerciaux	12'952	0	0	12'952
Artisanat et industrie	150'720	0	3'050	153'771
Autres	351'334	0	782	352'116
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
<b>31.12.2025</b>	<b>1'736'524</b>	<b>76'705</b>	<b>356'790</b>	<b>2'170'019</b>
31.12.2024	1'667'328	79'527	336'459	2'083'314
<b>Total des corrections de valeur compensées avec les prêts</b>				
	<b>-3'463</b>	<b>-598</b>	<b>-14'745</b>	<b>-18'805</b>
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>				
<b>31.12.2025</b>	<b>1'733'062</b>	<b>76'107</b>	<b>342'045</b>	<b>2'151'213</b>
31.12.2024	1'665'154	78'841	324'565	2'068'560
<b>Opérations hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	70	804	617	1'491
Engagements irrévocables	1'383	4'934	101'262	107'579
<b>Total hors bilan</b>				
<b>31.12.2025</b>	<b>1'453</b>	<b>5'738</b>	<b>101'879</b>	<b>109'070</b>
31.12.2024	59'796	5'175	101'138	166'109
<b>Présentation des créances compromises</b>				
	Montant brut en kCHF	Valeur estimée de réalisation des sûretés en kCHF	Montant net en kCHF	Corrections de valeur indivi- duelles en kCHF
<b>31.12.2025</b>	<b>19'788</b>	<b>11'432</b>	<b>8'356</b>	<b>8'356</b>
31.12.2024	20'589	14'618	5'971	5'971

**Commentaire concernant des changements significatifs dans les créances compromises :**

Le montant net des créances compromises et des correctifs de valeur individuels a augmenté de kCHF 2'368 au 31.12.2025. Au cours de l'exercice sous revue, des correctifs de valeur individuels ont été comptabilisés pour une position. Notre évaluation des risques repose toujours sur le principe de précaution.

## 7.2 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

<b>Instruments de couverture*</b>			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
	en kCHF	en kCHF	en kCHF
<b>Instruments de taux</b>	<b>1'086</b>	<b>6'395</b>	<b>262'950</b>
Swaps	1'086	6'395	262'950
<b>Devises</b>	<b>57</b>	<b>109</b>	<b>29'743</b>
Contrats à terme	57	109	29'743
<b>Total avant prises en compte des contrats de netting</b>			
<b>31.12.2025</b>	<b>1'143</b>	<b>6'504</b>	<b>292'693</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0
<b>31.12.2024</b>	<b>384</b>	<b>9'744</b>	<b>291'273</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0
<b>Total après prises en compte des contrats de netting</b>			
		Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)
		en kCHF	en kCHF
<b>31.12.2025</b>		<b>1'143</b>	<b>6'504</b>
<b>31.12.2024</b>		<b>384</b>	<b>9'744</b>
<b>Répartition selon les contreparties :</b>			
	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prises en compte des contrats de netting)			
<b>31.12.2025</b>	<b>0</b>	<b>1'143</b>	<b>0</b>
<b>31.12.2024</b>	<b>0</b>	<b>384</b>	<b>0</b>

\* Instruments de couverture selon cm 431 ss.

## 7.3 Répartition des immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF
<b>Titres de créances</b>	<b>136'287</b>	<b>118'128</b>	<b>136'390</b>	<b>118'644</b>
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	136'287	118'128	136'390	118'644
<b>Titres de participation</b>	<b>10'303</b>	<b>5'276</b>	<b>10'701</b>	<b>6'057</b>
dont participations qualifiées*	0	0	0	0
<b>Immeubles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>146'590</b>	<b>123'405</b>	<b>147'091</b>	<b>124'700</b>
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	74'659	68'385	74'509	68'729

\* Au moins 10 % du capital ou des voix

Répartition des contreparties selon la notation**	AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans rating
	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF
<b>Titres de créances : valeurs comptables</b>						
31.12.2025	73'284	25'732	11'552	2'725	0	22'993
31.12.2024	78'279	10'594	2'000	0	0	27'255

\*\* La banque se base sur les ratings établis par S & P, Moody's et la Banque cantonale de Zurich.

## 7.4 Présentation des participations 31.12.2025

	Valeur d'acquisition	Valeur cumulés à ce jour ou correctifs de valeur (évaluation par mise en équivalence, ou equity valuation)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Ajustement de valeur des participations/ attributions évaluées par mise en équivalence				Valeur comptable à la fin de l'exercice sous revue	Valeur de marché	
				Re-classements	Investissements	Désinvestissements	Correctifs de valeurs			
	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	
<b>Autres participations</b>										
avec valeur boursière	0	0	0	2'537	293	-20	-1'675	0	1'136	1'136
sans valeur boursière	17'299	-1'176	16'124	-2'537	554	-96		0	14'044	14'592
<b>Total des participations</b>	<b>17'299</b>	<b>-1'176</b>	<b>16'124</b>	<b>0</b>	<b>847</b>	<b>-115</b>	<b>-1'675</b>	<b>0</b>	<b>15'181</b>	<b>15'728</b>

## Détails des actifs financiers

Titres de créances	2025	2024	Titres de participation	2025	2024
	en kCHF	en kCHF			
Confédération	0	10'027	Gefiswiss Energy Transition Fund	3'926	3'926
<b>Cantons</b>			Triodos Microfinance Fund	950	957
Bâle-Ville	3'457	0	ABS Living Values II	4'996	0
Berne	5'145	10'307	Divers	431	394
Genève	24'610	3'894			
	6'088	0	<b>Total titres de participation</b>	<b>10'303</b>	<b>5'276</b>
Neuchâtel	1'879	0			
Soleure	0	4'982	<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>146'590</b>	<b>123'405</b>
Tessin	9'774	2'003			
	3'457	0			
Zurich	1'237	4'660			
Bank Gantrisch	3'000	3'000			
Banque Cantonale Vaudoise	2'999	2'999			
BLS AG	1'000	1'000			
Corporacion Andina de Fomento (CAF)	2'592	5'895			
Coop société coopérative	0	2'000			
Cultura Sparebank	786	798			
Deutsche Bahn	10'307	1'003			
	4'642	0			
Centrale d'émission pour la construction de logement (CCL)	0	6'282			
Ersparniskasse Rüeeggisberg	4'500	5'000			
Freie Gemeinschaftsbank	751	751			
Geberit AG	4'229	3'009			
	6'910	0			
Hilti AG	7'514	2'978			
Nederlandse Waterschapsbank N.V.	2'170	2'173			
Regiobank Solothurn	10'000	10'000			
Banque cantonale de Schaffhouse	1'000	1'000			
Spar-und Leihkasse Bucheggberg	2'000	3'000			
Société Financière de la Nef	1'957	1'972			
Sonova Holding AG	6'023	4'607			
Ville de Berne	0	5'658			
Ville de Bienne	2'247	2'246			
Ville de Genève	0	2'996			
Ville de Winterthour	3'289	3'278			
Ville de Zurich	0	7'877			
Triodos Bank N.V.	2'725	2'735			
<b>Total titres de créances</b>	<b>136'287</b>	<b>118'128</b>			

## DÉTAILS DES PARTICIPATIONS

Nom	Pays	31.12.2025	31.12.2024
		en kCHF	en kCHF
Crédal SC	Belgique	465	469
Cultura Sparebank	Norvège	428	434
Ekobanken	Suède	762	726
Européen de Financement Solidaire II SA	Luxembourg	1'862	1'407
France Active Investissement SA	France	1'862	1'877
GLS Gemeinschaftsbank	Allemagne	2'420	2'440
Merkur Andelskasse	Danemark	3'094	3'124
Sidi	France	678	683
Société Financière de la Nef	France	1'957	1'972
The Charity Bank Ltd	Grande-Bretagne	427	455
Triodos Bank N.V.	Pays-Bas	1'136	2'537
Société simple « Nouveau départ »		88	0
<b>Total</b>		<b>15'180</b>	<b>16'124</b>

## 7.5 Présentation des immobilisations corporelles

	Valeur d'acqui- sition	Amortisse- ments cumulés	Valeur comptable 31.12.2024	Reclasse- ments	Investios- sements	Désinves- tisements	Amortis- sements	Reprises	Valeur comptable 31.12.2025
	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF
<b>Immeubles à l'usage de la banque</b>	<b>13'916</b>	<b>-6'287</b>	<b>7'629</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-212</b>	<b>0</b>	<b>7'417</b>
<b>Autres immeubles</b>	<b>6'496</b>	<b>-5'648</b>	<b>848</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-24</b>	<b>0</b>	<b>824</b>
<b>Logiciels acquis ou propres développe- ments</b>	<b>11'614</b>	<b>-10'742</b>	<b>872</b>	<b>0</b>	<b>316</b>	<b>0</b>	<b>-594</b>	<b>0</b>	<b>594</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>25'412</b>	<b>-23'788</b>	<b>1'624</b>	<b>0</b>	<b>2'067</b>	<b>0</b>	<b>-1'845</b>	<b>0</b>	<b>1'845</b>
<b>Total des immobilisa- tions corporelles</b>	<b>57'437</b>	<b>-46'465</b>	<b>10'972</b>	<b>0</b>	<b>2'383</b>	<b>0</b>	<b>-2'675</b>	<b>0</b>	<b>10'680</b>

## 7.6 Répartition des autres actifs et autres passifs

	Autre actifs		Autres pas- sifs	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF
Compte de compensation	4'503	9'088	0	0
Comptes de passage	19	235	608	36
Administration fédérale des contributions, impôts indirects	2'458	1'976	578	1'347
Coupons non encaissés, obligations de caisse dividendes courus	0	0	6	6
Autres actifs et passifs	33	42	244	74
<b>Total</b>	<b>7'013</b>	<b>11'342</b>	<b>1'437</b>	<b>1'464</b>

## 7.7 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

Actifs nantis/cédés	Valeurs comp- tables		Engagements effectifs	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF
Liquidités	9'675	9'183	0	0
Créances sur les banques	5'300	9'000	5'379	9'471
Immobilisations financières	1'996	2'003	0	0

## 7.8 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	31.12.2025	31.12.2024
	en kCHF	en kCHF
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	48	234
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>234</b>

## 7.9 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

### a) Réserve de contribution de l'employeur (RCE)

Il n'existe pas de réserve de contribution de l'employeur.

### b) Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance

Excédent/ insuffisance de couverture	Part économique de la banque/ du groupe financier		Modification de la part écono- mique par rap- port à l'année précédente (avantage/enga- gement écono- mique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	couverture du groupe fi- nancier	31.12.2024			31.12.2025	31.12.2024
in %	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF
110,5%	0	0	0	2'055	2'055	1'517

Le degré de couverture de l'institution de prévoyance s'établit à 113% au 30.09.2025 (source : nest-info.ch, consulté le 22.01.2026).

## 7.10 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

Les tabelles s'étalent sur la page suivante.

	31.12.2024	Utilisations conformes au but	Reclassifications
	en kCHF	en kCHF	en kCHF
Provisions pour risques de défaillance	315	0	0
Autres provisions	55'736	0	0
<b>Total des provisions</b>	<b>56'051</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux (imposées)</b>	<b>11'050</b>		<b>0</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>14'754</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	5'971	0	0
dont corrections de valeur pour les risques inhérents	8'783	0	0

Dans le cadre de ses activités, la BAS fournit notamment des services de conseil en placement et de gestion de fortune. Ce secteur d'activité peut donner lieu à des obligations potentielles liées aux risques opérationnels. Conformément au principe de prudence, le poste « Autres provisions » a été alimenté à cet effet. Celles-ci sont basées sur les informations disponibles à la date de clôture du bilan. Le montant de ces provisions est déterminé à partir d'estimations qui tiennent compte de divers facteurs, tels que la situation actuelle, ainsi que des avis d'experts internes et externes.

Ces provisions sont réexaminées et ajustées régulièrement en cas de nouvelles informations ou d'évolutions.

La réduction des autres provisions comprend la dissolution de réserves latentes.

## 7.11 Présentation du capital social

Capital social	31.12.2025		Valeur nominale totale	
	Actions A nom. CHF 100	Actions B nom. CHF 1'000	en kCHF	Nombre de titres
	Nombre de titres	Nombre de titres		
Capital-actions (entièrement libéré)	10'647	166'591	167'656	177'238
<b>Total capital social</b>	<b>10'647</b>	<b>166'591</b>	<b>167'656</b>	<b>177'238</b>
Marge de fluctuation de capital autorisée	3'549	54'221	54'576	57'770
augmentation de capital en attente	0,00	-	-	-

## 7.10 Corrections de valeur et provisions pour risques (suite)

Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	31.12.2025
en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF
0	0	379	0	695
0	0	3'394	-12'166	46'964
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3'773</b>	<b>-12'166</b>	<b>47'658</b>
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3'500</b>	<b>0</b>	<b>14'550</b>
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4'738</b>	<b>-687</b>	<b>18'805</b>
0	0	2'827	-441	8'356
0	0	1'911	-246	10'449

## 7.11 Présentation du capital social (suite)

31.12.2024					
Capital donnant droit au dividende	Actions A nom. CHF 100	Actions B nom. CHF 1'000	Valeur nominale totale	Capital donnant droit au dividende	
en kCHF	Nombre de titres	Nombre de titres	en kCHF	Nombre de titres	en kCHF
167'656	10'647	165'609	166'674	176'256	166'674
<b>167'656</b>	<b>10'647</b>	<b>165'609</b>	<b>166'674</b>	<b>176'256</b>	<b>166'674</b>
54'576	3'549	55'203	55'558	58'752	55'558
		982	982	982	982

## 7.11 Présentation du capital social (suite)

### Présentation de la structure de l'actionnariat

La BAS s'appuie sur une pluralité d'organismes et exclut les rapports de force dominants. Les actions à droit de vote ayant pour but de renforcer les pouvoirs de décisions ne sont proposées qu'à des organisations engagées dans les mêmes buts. Pour une question de transparence, la BAS publie les noms, le nombre d'actions et la part des droits de vote de toutes et tous les actionnaires possédant 3 % ou plus de droits de vote. En plus, elle montre sous forme agrégée la répartition des actions.

Actionnaires avec plus de 3 % de parts de droits de vote : aucune

Nombre d'actions	Nombre d'actionnaires
1	862
2 à 5	1454
6 à 10	3194
11 à 20	2042
21 à 50	1445
51 à 100	383
101 à 999	142
1000 de 1000	3
<b>Total</b>	<b>9525</b>

## 7.12 Indication des créances et engagements envers les parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF
Affaires d'organes	8'062	38'413	1'044	2'179

Les affaires d'organes englobent, d'une part, les crédits et, d'autre part, les avoirs déposés par des organisations et des entreprises dans lesquelles des membres des organes de la BAS siègent à la direction ou détiennent des participations financières significatives.

## 7.12 Indication des créances et engagements envers les parties liées (suite)

## Crédits aux organes

Crédits aux organes Preneuse/Preneur de crédit	But du crédit	Créances en kCHF	Nom, organe
Andrey Gerhard	Financement d'habitat privé pour le CA	250	Andrey Gerhard, conseil d'administration
Bardet Nicole	Financement d'habitat privé pour le personnel	750	Bardet Nicole, direction générale
Schützen Rheinfelden Immobilien AG	Clinique pour affections psychosomatiques, hôtel/restaurant	5'953	Wuhrmann Albert, conseil d'administration
Dür Braida	Financement de bâtiments agricoles	675	Dür Braida, conseil d'administration
Clapasson Valérie Anouk	Financement d'habitat privé pour le CA	432	Clapasson Valérie Anouk, conseil d'administration
<b>Total</b>		<b>8'060</b>	

## Commentaires relatifs aux conditions :

Le personnel de la Banque Alternative Suisse SA est au bénéfice de conditions préférentielles usuelles sur le marché en ce qui concerne les affaires actives et passives ainsi que pour les prestations de services. Les membres du conseil d'administration n'ont pas droit aux conditions préférentielles.

## 7.13 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

## Indications relatives aux propres parts du capital

Description	Prix moyen de la transaction	
	Nombre	en kCHF
Action nominative de la Banque Alternative Suisse SA, catégorie B, valeur nominale CHF 1'000		141724
Action nominative de la Banque Alternative Suisse SA, catégorie A, valeur nominale CHF 100		141725
Inventaire en début de période	0	0
Achats	0	0
Ventes	0	0
Inventaire en fin de période	0	0

## 7.14 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

La table se présente sur la page suivante.

	À vue	Dénonçable	Échéance résiduelle jusqu'à 3 mois
	en kCHF	en kCHF	en kCHF
<b>Actifs/Instruments financiers</b>			
Liquidités	487'322	0	0
Créances sur les banques	22'171	0	1'500
Créances sur la clientèle	2'449	107'777	6'585
Créances hypothécaires	62	44'513	99'010
Opérations de négoce			
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	1'143	0	0
Immobilisations financières	13'010	0	1'099
<b>Total 31.12.2025</b>	<b>526'158</b>	<b>152'291</b>	<b>108'194</b>
Total 31.12.2024	367'713	171'269	90'537
<b>Fonds étrangers/Instruments financiers</b>			
Engagements envers les banques	95	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	873'052	1'291'398	19'196
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	6'504	0	0
Obligations de caisse	0	0	18'865
<b>Total 31.12.2025</b>	<b>879'651</b>	<b>1'291'398</b>	<b>38'061</b>
Total 31.12.2024	358'478	1'638'746	10'412

## 7.14 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers (suite)

Échéance résiduelle de 3 à 12 mois	Échéance résiduelle de 12 mois à 5 ans	Échéance résiduelle de plus de 5 ans	Immobilisé	Total
en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF	en kCHF
0	0	0	0	487'322
2'500	8'000	0	0	34'171
19'921	144'369	157'129	0	438'230
143'964	863'100	562'335	0	1'712'984
0	0	0	0	1'143
25'539	92'937	14'007	0	146'591
<b>191'924</b>	<b>1'108'405</b>	<b>733'470</b>	<b>0</b>	<b>2'820'441</b>
228'111	964'270	750'938	0	2'572'838
0	0	0	0	95
31'817	0	0	0	2'215'463
0	0	0	0	6'504
37'846	221'972	41'298	0	319'981
<b>69'663</b>	<b>221'972</b>	<b>41'298</b>	<b>0</b>	<b>2'542'043</b>
36'799	200'852	51'572	0	2'296'859

## VIII INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS HORS BILAN

## 8.1 Répartition des créances et engagements conditionnels

	31.12.2025	31.12.2024
	en kCHF	en kCHF
Autres engagements conditionnels	1'491	2'107
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>1'491</b>	<b>2'107</b>

## 8.2 Répartition des opérations fiduciaires

Monnaies converties en CHF	kCHF	KEUR	DIV	Total en kCHF
Crédits fiduciaires				
31.12.2025	900	0	238	1'138
31.12.2024	1'700	0	272	1'972

## IX INFORMATIONENS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

## 9.1 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

La BAS n'a pas de positions à déclarer pour l'exercice sous revue.

## 9.2 Répartition des charges de personnel

	31.12.2025	31.12.2024
	en kCHF	en kCHF
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et les allocations supplémentaires)	17'721	14'894
dont conseil d'administration	458	329
dont direction générale	1'025	857
Cotisations aux institutions de prévoyance du personnel	2'055	1'517
Prestations sociales	1'807	1'527
Autres charges de personnel	1'609	1'597
<b>Total charges de personnel</b>	<b>23'192</b>	<b>19'535</b>

## 9.3 Répartition des autres charges d'exploitation

	31.12.2025	31.12.2024
	en kCHF	en kCHF
Coûts des locaux	660	619
Charges de bureaux	1'659	1'274
Charges relatives à la technologie de l'information et de la communication	5'850	4'850
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations	83	76
Services divers	670	714
Charges de communication	1'318	1'152
Frais juridiques et de poursuites	1'957	602
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	278	299
dont pour prestations d'audit financier et prudentiel	278	299
dont pour d'autres prestations de service	0	0
Autres charges d'exploitation	320	288
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>12'795</b>	<b>9'875</b>

#### 9.4 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions

Au cours de l'exercice, 12,2 millions de francs suisses d'autres provisions ont été dissous.

#### 9.5 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

	<b>31.12.25</b>	31.12.24
	en kCHF	en kCHF
Charges relatives aux impôts courants	936	741
<b>Total impôts</b>	<b>936</b>	<b>741</b>
Taux d'imposition moyen sur la base du résultat opérationnel*	-14%	30%

\* Calcul selon Circulaire 2020/1 Comptabilité - banques

# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'assemblée générale de la Banque Alternative Suisse SA, Olten

**Comptes annuels pour l'exercice comptable arrêté au 31 décembre 2025**

## Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Alternative Suisse SA (« la société »), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 18 à 46) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

## Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de

la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

## Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de

non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur

la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne relevée au cours de notre audit.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, 1er avril 2026

Grant Thornton AG

**Markus Eugster**  
Expert-réviser  
(Réviser responsable)

**Christian Bögli**  
Expert-réviser

# RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE D'ÉTHIQUE

En 2025, l'organe de contrôle d'éthique de la BAS a, en accord avec le conseil d'administration, axé son contrôle sur les questions liées à la participation. Il s'agit là d'un principe déterminant qui caractérise la BAS. À la lumière du débat scientifique international, cette participation est une caractéristique de l'ensemble des banques éthiques. Cette importance est soulignée dans la charte de la BAS : « Nous accordons une grande importance à la participation active de tous les collaborateurs. »[1] Il est également stipulé que les collaboratrices et collaborateurs sont associés aux décisions de l'entreprise et que leurs droits de participation sont inscrits dans la « Constitution de la BAS relative à la collaboration »[2]. La participation joue donc incontestablement un rôle important pour la banque. À ce titre, la transformation vers un modèle organisationnel d'inspiration sociocratique a notamment pour objectif de renforcer la participation au sein de l'organisation.

Comme à son habitude, l'organe de contrôle d'éthique a analysé les documents internes pertinents, évalué la littérature scientifique et mené une série d'entretiens approfondis avec des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que des responsables à tous les niveaux de la banque. Ces analyses ont permis d'identifier les questions éthiques centrales pour la BAS autour du thème de la participation. Dans ce contexte, l'examen éthique 2025 se concentre d'une part sur la question de savoir ce que signifie la participation et comment elle est comprise aujourd'hui au sein de la BAS. D'autre part, il aborde la question de savoir pourquoi la compréhension de la participation est importante d'un point de vue éthique pour une banque

comme la BAS. Concrètement, l'accent est mis sur la pertinence de la participation dans les équipes de la banque et la culture du leadership.

L'organe de contrôle d'éthique souligne avec force l'importance de la participation pour la BAS. La participation doit être considérée comme l'une des caractéristiques essentielles d'une banque éthique. C'est donc dans ce domaine et dans l'exigence de transformation qui y est associée que réside l'élément décisif qui distingue une banque éthique des autres banques. L'un des défis pour la BAS est de veiller à ce que la conscience de la valeur intrinsèque de la participation soit préservée au-delà des changements générationnels au sein des équipes de la banque.

Il convient de distinguer deux points de vue qui sont parfois contradictoires au sein de la banque : la participation peut être considérée comme ayant une valeur intrinsèque (c'est-à-dire comme l'expression du respect de l'autonomie des employé-es), mais aussi comme ayant une valeur fonctionnelle (comme un moyen d'atteindre un objectif, par exemple une meilleure prise de responsabilité de la part des employées). En ce qui concerne la perception de la participation par les collaboratrices et collaborateurs, il convient d'accorder une attention particulière à la juste et précise attribution des responsabilités. En effet, l'opinion selon laquelle les processus et les responsabilités se sont en partie compliqués en raison d'une participation accrue dans le cadre de la transition vers la sociocratie semble largement répandue. Il n'est ainsi pas rare d'observer une impression de participation plus réduite,

du moins dans la prise de décision concrète. Un autre défi réside dans le fait que la structure par cercles ne permet pas toujours de garantir que la tâche concrète soit accomplie avec les connaissances et aptitudes nécessaires. Selon l'organe de contrôle d'éthique, cela a une triple implication pour la culture du leadership de la BAS. Pour promouvoir et ancrer durablement la participation, il faut a) une culture de *l'exigence* qui reflète la prise de responsabilité, b) une culture de *l'entraide* qui exprime une conception participative de la coopération, et c) une culture de *l'honnêteté* qui permette aux collaboratrices et collaborateurs de s'auto-évaluer de manière ouverte et transparente.

L'organe de contrôle d'éthique recommande entre autres à la banque de maintenir ses ambitions élevées en matière de conception participative des structures et de continuer à utiliser de manière cohérente le modèle organisationnel d'inspiration sociocratique pour renforcer la participation, tout en clarifiant en permanence les limites de la sociocratie. En effet, selon l'évaluation de l'organe de contrôle d'éthique, l'idéal de participation revêt, d'un point de vue éthique, une importance encore plus grande pour la BAS que le fonctionnement selon les principes sociocratiques. La sociocratie est un moyen de mettre en œuvre la participation.

ethix - Laboratoire d'éthique de l'innovation :  
**Johan Rochel, Jean-Daniel Strub**

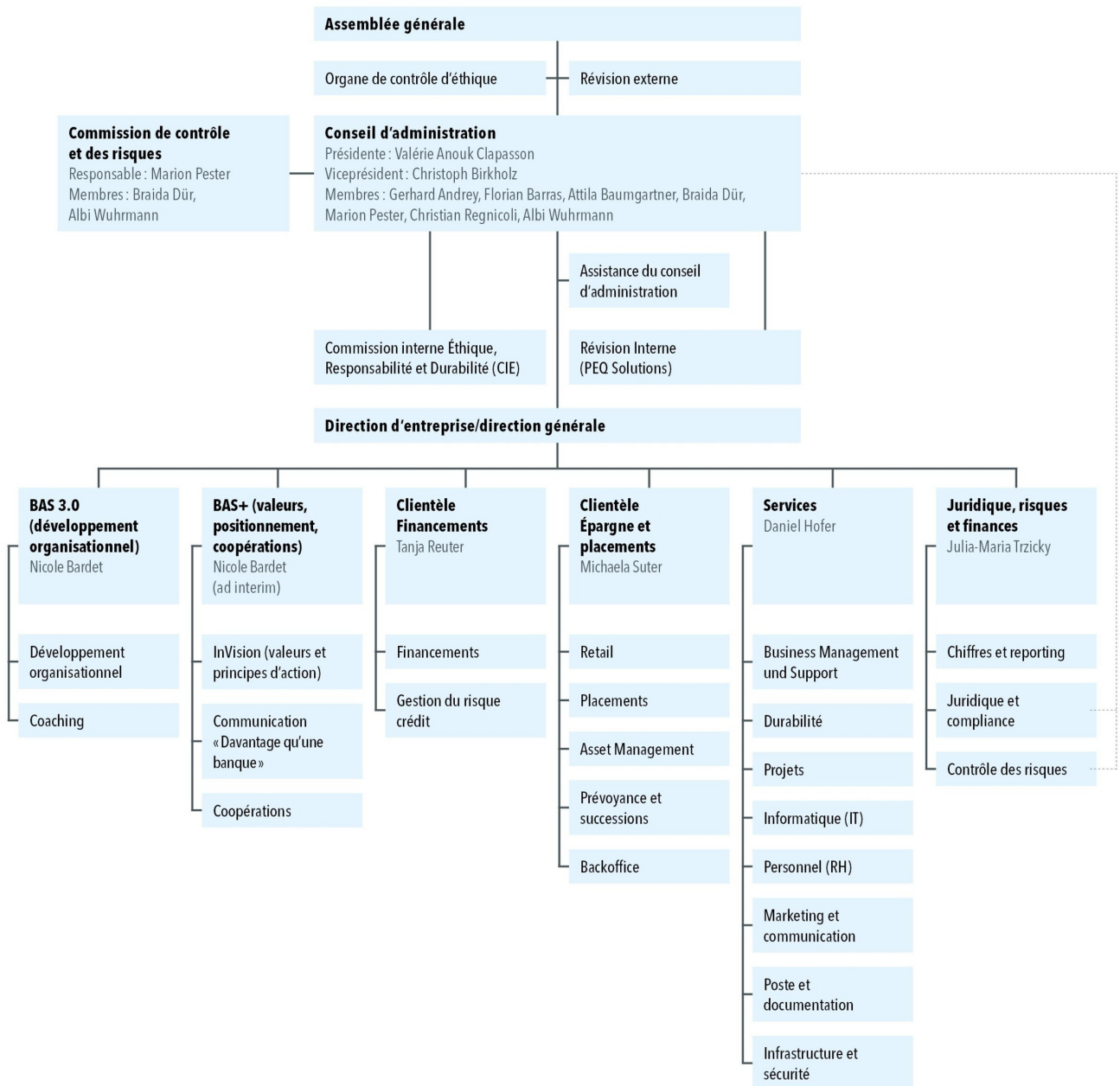
Zurich, le 8 décembre 2025

[1] <https://www.bas.ch/fr/download/lignesdirectricespdf>.

[2] Ibid.

# ORGANIGRAMME

Valable à partir du 18 décembre 2025



..... Instance de contrôle indépendante

L'organigramme actualisé en vigueur se trouve sur [bas.ch/fr/organes-de-la-bas](https://bas.ch/fr/organes-de-la-bas)

# MEMBRES DES ORGANES

## Membres du conseil d'administration (CA)

Nom/année de naissance/ domicile/ nationalité/ actions BAS détenues	En fonction dès le	Fonctions au sein du conseil d'administration et de la BAS	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Liens d'intérêts	Honoraires perçus
Gerhard Andrey 1976 Granges-Paccot CH 10 actions	29.4.2017		Ingénieur du bois ETS ; informaticien EPG	Conseiller national et entrepreneur	Conseiller national Les Vert-e-s FR; membre du conseil d'administration de Liip et de LerNetz ; membre du conseil de fondation de Seed Capital Fribourg et d'Applico ; président de l'académie suisse des musiques actuelles ; président de la plateforme culturelle fribourgeoise In Situ	CHF 12'702
Florian Barras 1991 Yverdon-Les-Bains CH -	23.5.2025	Rôle Éthique	Bachelor en sciences naturelles, Université de Lausanne ; master en fondements et pratiques de la durabilité, Université de Lausanne ; doctorat en sciences environnementales, domaine: finance durable, Université de Lausanne	Délégué à la durabilité de la ville de Fribourg	Président du conseil consultatif académique de l'Institut Arketa	CHF 22'994
Attila Baumgartner 1981 Zurich CH 1 action	13.5.2023	Représentant de l'association du personnel de la BAS ; membre (sans droit de vote) du comité d'audit et des risques	Master en économie politique, Université de Berne ; CAS Corporate finance and valuation, Université de Zurich ; CAS Sustainable Finance, Université de Zurich	Business Development BAS	Coprésident d'un groupe de travail des Vert'libéraux, Zurich	CHF 2'500 (honoraires annuels en sus du salaire normal)
Christoph Birkholz 1983 Zurich DE/CH 10 actions	26.5.2020	Vice-président depuis le 23 mai 2025 ; membre du comité de nomination ; membre du comité de l'association Fonds d'innovation jusqu'en août 2025	Doctorat en management, Université de St-Gall (HSG) ; Master in General Management, Université Witten/Herdecke	Entrepreneur	Président du conseil d'administration d'Impact Hub Zurich SA et de Kickstart Innovation SA ; membre du conseil d'administration de Panter SA, de Panter Consulting Company SA et de what's next ventures SA ; fondé de pouvoir chez Inyova SA ; président de l'association Impact Hub Zurich et de l'association HUB Fellowship ; membre de l'organe stratégique de Faktor D ; membre du comité de l'association IG Selnu	CHF 43'551
Valérie Anouk Clapasson 1979 Zurich CH 10 actions	26.5.2020	Présidente du conseil d'administration dès le 23.5.2025 ; membre du comité ad hoc	CAS en conduite d'ensemble de la banque HSLU ; Executive Master of Business Administration, Université de Zurich ; Master of Arts in Communications, Université de Fribourg	Entrepreneuse	Membre du conseil d'administration d'Edith Maryon SA et d'Equimo SA ; membre du comité de la fondation Solinvest ; directrice de la Fondation pour la construction de logements de Baden	CHF 100'463

Nom/année de naissance/ domicile/ nationalité/ actions BAS détenues	En fonction dès le	Fonctions au sein du conseil d'administration et de la BAS	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Liens d'intérêts	Honoraires perçus
Braida Dür 1982 Couvet CH 12 actions	29.4.2017	Membre du comité d'audit et des risques	Agricultrice EFZ ; Agronome FH ; MSc Sustainable Agricultural and Forestry Production Systems	Responsable de l'exploitation agricole Sur le Crêt	Membre de la commission du Savoir de Bio Suisse	CHF 45'276
Marion Pester 1964 St-Gall CH/D 10 actions	17.5.2024	Présidente du comité d'audit et des risques ; membre du comité ad hoc ; membre du comité de nomination	Dr rer. pol, Université de Cologne ; diplôme de gestion commerciale, Université de Cologne ; formatrice en management Team Rosenkranz	Conseillère d'administration indépendante, spécialiste en développement organisationnel et experte	Membre du conseil d'administration de GAM Investment Management (Switzerland) SA jusqu'au 30.6.2025; membre du comité consultatif d'Attempto Sàrl & Co SC ; corédactrice de la Review of Cooperative Studies	CHF 102'058
Christian Regnicoli 1974 Zurich CH 2 actions	17.5.2024	Membre du conseil de la Fondation de prévoyance BAS depuis le 3.6.2025	Oxford Bank Governance Programme ; Executive MBA Université d'Oxford ; Chaired Alternative Investment Analyst (CAIA); économiste d'entreprise HES	Directeur responsable de la clientèle chez Partnership Enabling Capital SA		CHF 28'638
Albi Wuhrmann 1961 Rheinfelden CH 50 actions	8.5.2010	Président de l'association Fonds d'innovation jusqu'en août 2025 ; membre du comité d'audit et des risques depuis le 27.5.2025	Employé de commerce; MBA partiel Corporate Finance à la IBS International Banking School de New York	Membre des conseils d'administration et mandat de conseil de sociétés appartenant à Schützen Rheinfelden SA, Rheinfelden, clinique privée de psychosomatique, de psychiatrie et de psychothérapie	Président du conseil de fondation de la Stiftung für psychosomatische, ganzheitliche Medizin, Rheinfelden (jusqu'au 30.6.2025) ; membre du conseil d'administration de Schützen Rheinfelden Holding SA, de Schützen Rheinfelden SA, de Schützen Rheinfelden Immobilien SA, de Rhein-Parking SA, Rheinfelden; président du conseil d'administration de Wuhrmann Immobilien SA, Rheinfelden ; président de l'association Jakob Strasser, artiste peintre, Rheinfelden ; président de l'association Puck, Rheinfelden ; président du Rotary Club Rheinfelden-Fricktal ; président de NVR Natur- und Vogelschutz, Rheinfelden ; Membre du comité de Mare nostrum - End plastic soup, à Arlesheim	CHF 41'254
Anita Wymann 1966 Zurich CH 27 actions	7.5.2004 jusqu'au 23.5.2025	Présidente du conseil d'administration jusqu'au 23.5.2025 ; membre du comité de nomination jusqu'au 23.5.2025 ; membre du comité ad hoc jusqu'au 23.5.2025	lic. iur. ; CAS en gestion d'entreprise Université de Zurich ; employée de commerce (banque)	Associée et directrice Wymann & Friedrich Sàrl, Weiningen ZH	Présidente de WOGENO Zurich ; membre du conseil d'administration de Glatwerke Dübendorf ; professeure de droit ainsi que de banque et finance, e. a. à la haute école Kalaidos, au CYP et à l'école de commerce KV Zurich	CHF 50'172

Nom/année de naissance/ domicile/ nationalité/ actions BAS détenues	En fonction dès le	Fonctions au sein du conseil d'administration et de la BAS	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Liens d'intérêts	Honoraires perçus
Anna Zuber 1984 Ostermundigen CH 5 actions	20.5.2022 jusqu'au 23.5.2025	Titulaire du rôle Éthique ; membre du comité de l'association Fonds d'innovation jusqu'au 23.5.2025	Docteur en éthique économique, Université de Zurich ; Master Political and Economic Philosophy, Université de Berne	Responsable du bureau de la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE)	Membre du CO de Queersicht	CHF 8'632

L'ensemble des membres du conseil d'administration, à l'exception d'Attila Baumgartner qui y représente l'association du personnel, remplissent les conditions d'indépendance prévues par la circulaire 2017/1 Gouvernance d'entreprise - Banques de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

## Organe de contrôle d'éthique

Nom/année de naissance/ domicile/ nationalité/ actions BAS détenues	En fonction dès le	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Liens d'intérêts	Rémunération perçue
Johan Rochel 1983 Zurich CH -	12.6.2021	Dr en droit, Université de Fribourg	Co-fondateur et co-directeur général d'ethix - Laboratoire d'éthique de l'innovation ; chercheur à l'EPFL	Membre du comité de l'association ethix - Laboratoire d'éthique de l'innovation ; vice-président de la Commission fédérale pour les questions de migration	CHF 25'000 chez ethix
Jean-Daniel Strub 1975 Zurich CH -	12.6.2021	Dr en théologie, Université de Zurich	Co-fondateur et co-directeur général d'ethix - Laboratoire d'éthique de l'innovation ; responsable et questions existentielles, Institut Neumünster	Membre du comité de l'association ethix - Laboratoire d'éthique de l'innovation ; président de l'association männer.ch ; coprésident du PS du canton de Zurich ; membre du conseil de fondation de la fondation Pakka ; membre du comité de l'association Einfach Zurich ; membre du comité de l'association Züri City Card ; membre de la commission d'éthique exit Suisse allemande ; membre de la Commission fédérale pour les questions féminines.	

## Membres de la direction générale

Nom/année de naissance/ domicile/ nationalité/ actions BAS détenues	En fonction dès le	Fonctions au sein de la direction générale et de la BAS au 31.12.2025	Formation et titre	Liens d'intérêts	Taux d'activité / rémunération brute totale
Nicole Bardet 1980 Romont CH 20 actions	1.6.2020	Clientèle ; BAS 3.0 ; BAS+ (ad interim)	BA of Science in Management HEC ; CAS HES-SO développer des organisations agiles ; CAS HES-SO en grands défis et leadership ; CAS HES-SO en communication et coaching	Membre du conseil général de Romont (Vert-e-s)	100 % CHF 241'247
Etienne Bonvin 1965 Brissago CH 20 actions	21.8. 2001 jusqu'au 31.8.2025	BAS+ jusqu'au 31.8.2025 ; Juridique, risques et finances jusqu'au 31.8.2025 ; président du conseil de fondation BAS 2 jusqu'au 3.6.2025 ; président du conseil de fondation BAS 3 jusqu'au 3.6.2025	Agent fiduciaire avec brevet fédéral	–	100 % CHF 145'695
Daniel Hofer 1982 Wabern CH -	1.11.2025	Services	Master en relations internationales, Université de Genève ; MBA et EMBA des universités de Rochester (États-Unis) et de Berne	Membre des Vert-e-s suisses ; professeur en Leadership (TFBO) ; propriétaire de Stiva Management Sàrl ; membre du conseil d'administration de LABB (jusqu'en octobre 2026), de STI SA et de TUG SA	100 % CHF 31'666
Tanja Reuter 1974 Flaach CH 20 actions	1.10.2019	Clientèle Financements	Économiste d'entreprise ; planificatrice financière et titulaire Executive Master of Finance	–	100 % CHF 227'032
Michaela Suter 1977 Aarau CH -	1.11.2025	Clientèle Placements	Master of Advanced Studies en enseignement secondaire et supérieur MAS-SHE, Université de Zurich ; analyste financière agréé (CFA), CFA Institute ; master en économie et finance, lic. oec. HSG, Université de Saint-Gall		100 % CHF 33'333
Rico Travella 1966 Binningen CH 20 actions	du 1.7.2022 au 31.8.2025	Services ; membre du comité ad hoc	Dr. oec. HSG	Président de pro-KMU.net ; membre du comité de Greenbuzz Zurich	100 % CHF 163'394
Julia Trzicky 1977 Le Landeron A 3 actions	3.9.2025 par intérim  1.10.2025	Juridique, risques et finances ; membre du comité ad hoc ; présidente du conseil de fondation BAS 2 depuis le 3.6.2025 ; présidente du conseil de fondation BAS 3 depuis le 3.6.2025	Développement holistique de l'entreprise Executive MBA, Université de Zurich ; brevet d'avocate du canton de Zurich ; licence en droit de l'Université de Fribourg i.Ue.	Membre du comité directeur de l'association FE+MALE Think Tank	100 % CHF 173'417



Banque Alternative Suisse SA  
Rue du Port-Franc 11  
Case postale 161  
1001 Lausanne  
**contact@bas.ch**

T 062 206 16 16  
**bas.ch**

Banque Alternative Suisse SA  
Rue de Lyon 77  
Case postale  
1211 Genève 13  
**geneve@bas.ch**

Alternative Bank Schweiz AG  
Amthausquai 21  
Postfach  
4601 Olten  
**contact@abs.ch**

Alternative Bank Schweiz AG  
Kalkbreitestrasse 10  
Postfach  
8036 Zürich  
**zuerich@abs.ch**